



Commission de coopération environnementale Session du Comité consultatif public mixte n° 00-02

**Les 11 et 13 juin 2000
Dallas, Texas**

Compte rendu de discussion

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu une session ordinaire les 11 et 13 juin 2000, à Dallas, au Texas, parallèlement à la VII^e session ordinaire annuelle du Conseil de la CCE. Il a également tenu un atelier conjoint avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale dans le cadre de cette session, de même qu'une discussion en plénière sur les futures activités de la CCE et sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, organisée de concert avec le Comité consultatif national (CCN) et le Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis.

Le présent compte rendu de discussion fait état des décisions prises par les membres du CCPM sur chaque point de l'ordre du jour, des activités à entreprendre et des responsabilités en matière de suivi. On trouve l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B, l'avis au Conseil n° 00-03 à l'annexe C, l'avis au Conseil n° 00-04 à l'annexe D, l'avis au Conseil n° 00-05 à l'annexe E, l'avis au Conseil n° 00-06 à l'annexe F et l'avis au Conseil n° 00-07 à l'annexe G.

On peut se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison. On peut aussi consulter ces documents sur le site Web de la Commission, sous la rubrique consacrée au CCPM, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Le dimanche 11 juin

Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM, M^{me} Regina Barba, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Dallas à tous les participants. Elle présente deux nouveaux membres, M^{me} Serena Wilson, des États-Unis, et M. Cam Avery, du Canada. Elle mentionne par ailleurs l'absence motivée de M^{me} Mary Simon et de M. John Wirth.

M^{me} Barba présente également les membres du personnel du Secrétariat et incite le public à les rencontrer au cours des deux jours suivants afin de se renseigner sur des secteurs de programme et des projets particuliers.

Adoption de l'ordre du jour provisoire et allocution inaugurale

L'ordre du jour est approuvé après l'ajout d'un point concernant un éventuel avis du CCPM au Conseil sur le Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au plomb, ainsi que sur la mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC.

L'administrateur de la Région 6 de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, M. Gregg Cooke, souhaite ensuite la bienvenue à Dallas à tous les participants, en soulignant le rôle important que joue la CCE relativement aux questions frontalières.

Les représentants suppléants du Conseil sont invités par la suite à s'adresser à l'assistance. Le représentant américain, M. William Nitze, souhaite la bienvenue à tous au nom de l'EPA. Il fait état des épineuses questions à aborder au cours de la présente session du Conseil. Il trouve sain que les délibérations de ce dernier attirent l'attention du public, tout en rappelant aux participants que le degré de transparence qui entoure les activités de la CCE est unique parmi les organisations internationales.

La représentante canadienne, M^{me} Norine Smith, remercie la présidente d'avoir invité les représentants suppléants à participer à cette séance. Elle cautionne les observations de son homologue américain, M. Nitze, et déclare que les travaux de la CCE ont une portée considérable en Amérique du Nord. Elle se dit particulièrement intéressée à la santé des enfants et à l'environnement, et souligne que la CCE offre un cadre exceptionnel pour se pencher, à l'échelle trinationale, sur des problèmes tels que l'asthme et les maladies respiratoires. M^{me} Smith note également la très grande importance que revêtent certaines activités, dont le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), les rapports de la série *À l'heure des comptes* liés au Registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP), et le PARNA relatif au mercure. Enfin, en ce qui concerne le processus relatif aux communications sur les questions d'application, elle dit espérer que le CCPM et le public s'emploieront à trouver une solution concertée durant cette séance.

Le représentant mexicain, M. José Luis Samaniego, déclare de son côté que la session du Conseil offre une bonne occasion d'examiner le chemin qu'a suivi la CCE depuis sa création, alors que le Mexique et les États-Unis changeront de gouvernement au cours de l'année. Il dit faire preuve d'enthousiasme à l'égard de l'institution que la CCE incarne et des progrès qu'elle accomplit. Il fait également remarquer que le défi que constitue l'institutionnalisation de la participation du public et l'intégration des enjeux en matière d'environnement et de commerce est des plus prometteurs. Des progrès ont été réalisés sur plusieurs fronts, particulièrement en informant le public dans le cadre d'activités telles que la création d'une base de données trinationales sur la biodiversité.

Compte rendu de la directrice exécutive et période de questions

La présidente présente la directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, qui signale à l'assistance qu'il est possible de consulter un rapport complet sur les activités que la Commission a entreprises au cours de l'année écoulée. Elle mentionne qu'elle limitera ses propos aux questions à l'ordre du jour de la présente séance.

M^{me} Ferretti commence par souligner à quel point il est important que le public participe à l'élaboration du programme de travail de la CCE et qu'il commente ce programme. Elle remercie le CCPM pour son document exposant la manière dont le Secrétariat, en élaborant le plan de programme pour 2000 à 2002, a tenu compte des observations que le public a formulées l'année dernière. Elle mentionne que la séance que tiendront conjointement le CCPM et le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, un peu plus tard au cours de cette séance, donne l'occasion au public de contribuer fructueusement au secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement. Elle affirme également que les réunions en plénière réunissant le CCPM, les CCN des trois pays et le CCG des États-Unis, concernant les tendances importantes et nouvelles en Amérique du Nord, sont également utiles à la CCE en vue de trouver des moyens d'intégrer des perspectives environnementales dans des cycles à court terme de planification des politiques.

En ce qui a trait aux questions relatives aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), M^{me} Ferretti indique que le personnel du Secrétariat exposera succinctement la manière dont fonctionne le processus relatif aux communications sur les questions d'application et fera le bilan public des communications que la CCE est en train d'examiner. Elle préconise également la tenue d'une discussion ouverte, durant la session du Conseil, sur des questions de procédure en suspens.

En ce qui concerne diverses questions administratives figurant au programme du CCPM, elle déclare qu'à la suite de l'avis que celui-ci a formulé au Conseil sur le document d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement*, la CCE a révisé ce document et l'a soumis à l'examen du Conseil. Quant aux méthodes d'évaluation des projets, M^{me} Ferretti mentionne que le Secrétariat présentera, au cours de la présente séance, un document destiné à améliorer le rendement des programmes de la CCE. Elle invite le CCPM à lui faire part de ses observations à ce sujet.

Relativement à l'importante question que constitue l'avenir du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), elle attire l'attention sur le fait que le public soutient fortement ce programme, car il représente un moyen de faire participer la population aux activités de la CCE. Elle dit espérer que l'on trouvera le moyen de progresser et de continuer à financer ce programme.

Pour ce qui est du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, M^{me} Ferretti indique que, tel que l'a recommandé le CCPM, le Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce s'est réuni en décembre en compagnie de spécialistes de l'extérieur. Ils ont réalisé des progrès et examiné les questions suivantes : le principe de précaution et ses liens avec le commerce; le soutien aux liens entre l'environnement et le commerce qui font l'unanimité parmi les intervenants; les investissements et l'environnement; l'évaluation des répercussions du commerce sur l'environnement. Elle déclare également que le compte rendu de cette réunion publique est disponible sur le site Web de la CCE. Les fonctionnaires ont convenu de poursuivre leur discussion sur le rôle du principe de précaution dans les lois sur l'environnement et la santé publique, ainsi que sur celui de l'étiquetage et de l'homologation des produits et services écologiques en vue de soutenir les objectifs environnementaux. Le Groupe de fonctionnaires se réunira le 23 juin 2000 avec le Comité des mesures normatives de l'ALÉNA.

Les négociations se poursuivent en vue de conclure un accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers. À compter de 1997, les Parties ont entrepris de parachever un accord ayant force obligatoire en vertu des obligations que leur impose le paragraphe 10(7) de l'ANACDE. Certains progrès ont été accomplis au niveau étatique et provincial en vue d'élaborer des accords de bon voisinage fondés sur la réciprocité, la transparence et la participation aux processus relatifs à des projets qui pourraient avoir des répercussions environnementales dans les régions frontalières.

En dernier lieu, M^{me} Ferretti mentionne que le rapport sur l'état de l'environnement sera soumis à l'attention du Conseil dans un avenir proche et que le Secrétariat espère le publier en septembre 2000.

La présidente invite l'assistance à poser des questions.

Le coordonnateur du *Coast Salish Sea Council*, M. Gordon Hanson, dit apprécier l'intérêt que manifeste la CCE à l'égard de la participation des peuples des Premières Nations à ses travaux. Il affirme que les peuples autochtones ont beaucoup à apporter en raison de leur connaissance de la terre et de ses ressources, et de leur compétence en matière d'intendance. Il demande à la directrice exécutive si la CCE prévoit élaborer un protocole de travail avec ces peuples afin d'entretenir l'importante relation qu'ils ont établie.

M^{me} Ferretti répond que l'année écoulée a représenté un tournant décisif pour la CCE alors que celle-ci a noué des liens avec les peuples autochtones. Elle mentionne qu'en compagnie de l'ancien président du CCPM, M. Jon Plaut, elle a participé à une réunion de spécialistes à Seattle sur les populations tribales, l'environnement et l'ALÉNA, réunion qui s'est avérée très intéressante du fait qu'elle a permis d'examiner le rôle de ces peuples relativement à la gestion des ressources naturelles. Elle rappelle également que le CCPM a tenu une réunion à Anchorage, en Alaska, ainsi qu'une session à Guadalajara, au Mexique, qui ont permis d'étudier plus en détail la convergence des intérêts autochtones avec les efforts que la CCE déploie dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques et de la biodiversité.

Comptes rendus des représentants des CCN des trois pays et du CCG des États-Unis

Le président du CCN américain, M. John Knox, explique en quoi consistent les activités de ce comité. Il s'est réuni trois fois l'année dernière dans le but : 1) de préparer la session du Conseil; 2) d'examiner des questions liées à l'environnement et au commerce, notamment les répercussions environnementales de l'ALÉNA et les rencontres des fonctionnaires de l'environnement et du commerce, en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE; 3) d'examiner des questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, en mettant l'accent sur la transparence et la participation du public. Il a pu particulièrement recommander au Conseil de ne pas «microgérer» les responsabilités du Secrétariat, d'expliquer publiquement pourquoi il donne suite ou non aux recommandations de ce dernier, de publier les dossiers factuels soumis à son examen aux termes des articles 14 et 15.

De son côté, le président du CCN canadien, M. William Andrews, relate une anecdote. En attendant sur l'aire de stationnement de l'aéroport de Dallas, il a engagé la conversation avec des gens de la Louisiane qui revenaient d'une croisière entre l'Alaska et Vancouver. Cette conversation a porté sur les espèces sauvages, les préoccupations que la conservation suscite à

l'échelle régionale, ainsi que les répercussions du transport aérien et de l'expansion des aéroports sur l'habitat faunique, la qualité de l'air et de l'eau, la santé des enfants. Ces personnes ont réfléchi à ces questions durant les vacances qu'ils venaient juste de terminer. M. Andrews a perçu cela comme une fascinante illustration de la raison d'être de la CCE, laquelle fait le lien entre toutes ces questions à l'échelle continentale. Au sujet des articles 14 et 15, il rappelle que le CCN canadien a insisté pour que le processus de traitement des communications soit transparent et rapide, et que la confidentialité soit restreinte.

Le coordonnateur du CCN mexicain, M. Mateo Castillo, fait état du mandat de ce comité et de ses travaux avec des comités locaux sur le développement durable. Il expose également les conclusions de la séance plénière, tenue en mars 2000, à Guadalajara, en compagnie du CCPM, sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement. Cinq sujets y ont été examinés : le sol et son érosion, l'aménagement des terres, l'eau, le changement climatique, l'éthique environnementale. Cette année, ce comité axe ses avis au gouvernement sur le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises à gérer l'environnement, de même que sur l'aménagement des terres, les tendances environnementales importantes, les articles 14 et 15 de l'ANACDE, l'évaluation des projets de la CCE. Il prévoit tenir deux autres réunions en 2000: les 25 et 26 août à Xalapa, les 10 et 11 novembre à Monterrey.

Pour sa part, le représentant du CCG américain, M. Robert Varney, formule les observations suivantes :

- Il remercie le CCPM pour sa position au sujet des articles 14 et 15, en réitérant le point de vue de son comité qui estime qu'il faudra acquérir plus d'expérience avant de penser à modifier le processus visé par ces articles.
- Il souligne l'importance des travaux relatifs aux couloirs de transport et la nécessité de s'associer à d'autres groupes pour accroître le financement.
- Il mentionne qu'il est nécessaire de sensibiliser encore plus le public aux travaux relatifs aux orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité, notamment de donner suite aux fructueux travaux réalisés avec des représentants de peuples autochtones au cours de l'atelier de Guadalajara, et de faire des efforts supplémentaires afin que les gouvernements étatiques participent.
- Il se dit préoccupé par le financement limité dont on dispose pour mettre en œuvre le PARNA relatif au mercure et mentionne qu'il s'agit d'un exercice exigeant d'importantes ressources.
- Il rend hommage à M. Andrew Hamilton pour le travail exemplaire qu'il a accompli à titre de conseiller scientifique principal à la CCE.
- Il dit former l'espoir que les dioxines feront l'objet d'attention dans le cadre du projet de GRPC.
- Il considère important l'établissement des rapports de la série *À l'heure des comptes*, en ajoutant qu'il faut continuer de les améliorer.
- Il reconnaît que des progrès ont été accomplis en matière d'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers, à l'échelon des États et des provinces frontalières, et préconise d'accroître les efforts dans ce sens.
- Il soutient que les systèmes de gestion de l'environnement offrent un grand potentiel, mais que les normes ISO 14000 et d'autres systèmes ne donnent pas priorité à la conformité aux lois et ne remplacent pas leur application.

- Il se dit très heureux de constater que l'étiquetage occupe une place de premier plan dans les travaux relatifs aux produits et services écologiques, et qu'il représente un moyen d'aider le public à prendre des décisions plus éclairées.
- Il déclare enfin que la CCE doit prendre part à l'harmonisation des normes en matière de santé publique et d'étiquetage en Amérique du Nord.

Atelier sur la participation des citoyens aux activités d'application des lois

La présidente souhaite la bienvenue, à cette séance conjointe avec le CCPM, aux membres du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale. Elle indique que l'objectif de cet atelier consiste à sensibiliser davantage le public et à partager de l'information sur les mécanismes qui permettent à celui-ci de participer à l'application des lois sur l'environnement et à la promotion de leur observation. Elle ajoute que les discussions seront particulièrement axées sur l'application des lois relatives aux espèces sauvages et aux ressources naturelles.

Il était prévu que les échanges éclairent utilement le CCPM et l'aident à examiner, un peu plus tard au cours de la journée, un avis sur la coopération en matière d'application des lois qu'il pourrait formuler à l'intention du Conseil.

M^{me} Barba explique que chaque pays fera des exposés groupés qui seront suivis d'une période de questions et d'observations. Elle présente ensuite la chef du secteur de programme relatif aux droits et aux politiques de l'environnement, M^{me} Darlene Pearson, qui donne quelques renseignements généraux et signale que des copies imprimées des exposés faits par les participants au cours de l'atelier sont à la disposition de ceux que cela intéresse.

Faisant partie du premier groupe d'intervenants, les ressortissants canadiens suivants ont pris la parole: M^{me} Martha Kostuch, *Friends of the Oldman River*; M. Alan Penn, Grand Conseil des Cris (du Québec); M. Dave Wotton, sous-ministre adjoint, Conservation Manitoba.

M^{me} Martha Kostuch expose cinq moyens de faire participer les citoyens aux activités d'application des lois : 1) le processus relatif aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE; 2) les mesures juridiques en matière d'administration; 3) les poursuites privées; 4) l'accès à l'information; 5) la surveillance et l'établissement de rapports. Elle donne également des exemples de l'expérience qu'elle a acquise à cet égard.

M. Alan Penn fait mention de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, conclue en 1975 par le gouvernement du Canada, la province de Québec, Hydro-Québec et les Cris et Inuits du Nouveau-Québec. Il met en évidence le contexte social dans lequel cette convention a été mise en œuvre et déclare que cet instrument ne satisfait pas les attentes des Cris en ce qui a trait à leur participation à la gestion des espèces sauvages et à la protection de l'environnement.

M. Dave Wotton mentionne qu'au Canada, le mécanisme d'application de la législation sur l'environnement donne au public la possibilité de participer à des degrés divers. Il énumère les cinq principaux processus à cette fin : 1) l'élaboration des règlements; 2) la promotion de

l'observation des lois; 3) la vérification de la conformité aux lois; 4) les enquêtes; 5) les poursuites postenquête.

Observations sur ces exposés

Un membre du CCPM, M. Jon Plaut, affirme que l'environnement est sous-financé. Bien qu'il puisse être utile de disposer de recours privés, les lacunes en matière d'application des lois constitueront toujours un problème, au même titre que l'insuffisance de fonds gouvernementaux.

M^{me} Martha Kostuch, en convenant que la participation des citoyens ne doit pas remplacer l'application des lois par les gouvernements, mentionne cependant qu'il est important de se rappeler que le manque de financement ne justifie pas toujours les lacunes des gouvernements en matière d'application, car il s'agit parfois d'une question de volonté.

M. Tom Sampson, du *Coast Salish Sea Council*, se dit soucieux que la législation ait transformé en criminels les peuples des Premières Nations du Canada. Ces nations dépendent encore des ressources fauniques sur le plan économique, mais l'accès à ces ressources leur est refusé. Même lorsque les droits que confèrent les traités sont censés protéger cet accès, de tels droits ne sont pas respectés. La consultation ne se produit qu'en situation de crise. Toutes les nouvelles lois et tous les nouveaux règlements doivent tenir compte des besoins des autochtones et des droits qu'ils ont acquis par voie de traité.

M. Stewart Elgie, du *Sierra Legal Defense Fund*, fait des observations sur l'application restreinte des lois résultant du sous-financement ou de l'absence de volonté politique, comme le constate un rapport parlementaire canadien publié récemment. Par exemple, en 1998, sur 3,000 infractions aux lois et normes ontariennes relatives à l'eau, une seule a donné lieu à une poursuite. Il fait remarquer que l'application des lois est incroyablement faible au Canada. En dépit des lois sur l'accès à l'information, le public a beaucoup de difficulté à savoir quelles sont les entreprises en cause. Il y a une différence entre le droit officiel et le droit réel d'accès à l'information. M. Elgie ajoute que le CCN canadien a recommandé d'étudier la manière dont les trois pays s'acquittent des obligations que leur impose l'article 6 de l'ANACDE, dont les dispositions sont censées donner des moyens d'action au public. Il souligne que les dispositions autorisant les poursuites intentées par des citoyens sont très importantes. Au Canada, ces dispositions ont été ajoutées en 1999 à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. M. Elgie mentionne, toutefois, que le projet de loi sur les espèces en voie de disparition ne comporte pas de telles dispositions, et qu'en dernier recours, l'accès aux tribunaux est un volet important de la démocratisation du domaine de l'environnement.

M. Steve Wilson, du *Na Na Kila Institute*, rappelle que le taux de chômage sur les réserves des Premières Nations du Canada est dix fois plus élevé que la moyenne nationale. Il déclare que les peuples autochtones dépendent grandement des ressources naturelles et qu'ils ressentent les incidences de la dégradation de ces ressources avant et plus durement que le reste de la population. Il mentionne également qu'une jurisprudence récente aidera les nations autochtones du Canada à faire face à la dégradation de l'environnement au sein de leur collectivité. Selon lui, le renforcement des capacités n'aidera pas ces nations à mieux comprendre que la gestion des ressources fait partie de l'ensemble des outils dont dispose le Canada. M. Wilson se dit préoccupé par quelques-unes des observations de M. Tom Penn concernant les peuplements, notamment celle voulant que la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* ne permet

pas de répondre aux enjeux que constituent la gestion et la répartition des ressources. Il conclut en disant qu'en Colombie-Britannique, les Premières Nations espèrent que le processus d'élaboration de traités constituera un moyen adéquat d'inclure des valeurs culturelles et des impératifs dans une entente globale.

M. Alan Penn répond que les problèmes qu'il a exposés sont directement liés au degré de concurrence d'autres utilisateurs (l'industrie, la pêche commerciale, la chasse et la pêche sportives) et à l'absence d'une autorité réglementaire sur les territoires de la Baie James. Selon lui, un seul traité ne garantit pas une protection accrue et des structures consultatives élargies, telles que celles que prévoit la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, et elles ne constituent pas, au bout du compte, celles qu'il faudrait pour régler le problème que pose la concurrence d'accès aux ressources. Les autorités compétentes se doivent de respecter et d'appliquer les dispositions des traités.

M. Cliff Wallis, de la Fédération canadienne de la nature, demande à M^{me} Martha Kostuch si, en fonction de son exposé, il est justifié de participer aux processus de consultation gouvernementaux.

M^{me} Kostuch répond qu'il faut étudier cela de façon ponctuelle. On a constaté quelques progrès et un certain degré de réussite, notamment dans le cadre des travaux sur la gestion des bassins atmosphériques en Alberta. Elle ajoute que lorsque la collaboration n'est pas fructueuse, les citoyens doivent recourir à un autre moyen pacifique.

M. Yves Corriveau, du Réseau québécois des groupes écologistes, affirme que les nouvelles tendances gouvernementales visent à transférer le contrôle sous une apparence d'auto-réglementation. Il s'agit d'un problème toujours plus épineux dans le domaine de l'agriculture au Québec qui menace l'utilité du processus relatif aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

M^{me} Martha Kostuch répond que la récente décision du Conseil sur les porcheries du Québec révèle qu'une Partie est en conflit d'intérêts. Dans ce cas, le Canada est à la fois l'accusé et le décideur. Elle est d'avis que les Parties réinterprètent maintenant les dispositions de l'ANACDE en secret et que le Canada est au premier plan à ce titre.

Faisant partie du deuxième groupe d'intervenants, les ressortissants mexicains suivants ont pris la parole: M. Jorge Villarreal González, *Asociación Nacional de Ganaderos Diversificados Criadores de Fauna*; M. Hiram Villarreal Santos, *Patronato del Lago Guerrero*; M. Víctor Ramírez Navarro, procureur adjoint, *Procuraduría Federal de Protección Ambiental* (Profepa).

M. Victor Ramírez Navarro explique l'approche que le Profepa applique pour encourager la participation sociale à l'application des lois sur l'environnement au Mexique. Cette approche ne se fonde pas seulement sur l'application stricte de la primauté du droit, mais tient également compte de l'efficacité afin d'équilibrer la protection de l'environnement et la productivité économique, ainsi que de la participation de la société civile. Dans cette optique, le Profepa essaie de coordonner ses efforts avec ceux déployés, notamment, par des gouvernements étatiques et des administrations municipales, des organisations du secteur privé, des organismes civils et des organisations non gouvernementales (ONG). Les deux principaux mécanismes de participation des citoyens sont les suivants : 1) un mécanisme de plainte permettant à tout

citoyen de dénoncer un dommage à l'environnement (*denuncia popular*); 2) la participation à des activités de surveillance en vertu d'ententes de participation conclues avec le Profepa.

M. Jorge Villarreal González expose en détail les travaux que son association accomplit dans le domaine de l'application des lois, et ce, aux termes d'ententes de surveillance avec le Profepa. L'association a pour but d'aider les éleveurs de bestiaux à devenir les gardiens de la loi sur les terres qu'ils gèrent. Pour ce faire, cette association a instauré cinq types de programmes relatifs aux domaines suivants: 1) éducation et formation; 2) surveillance; 3) formation en matière d'application des lois; 4) avis et conseils sur la législation; 5) sensibilisation.

M. Hiram Villarreal Santos fait part des activités liées à l'application des lois que réalisent les deux organisations qu'il représente, lesquelles ont également conclu une entente avec le Profepa. En premier lieu, il mentionne de quelle manière le *Patronato del Lago Guerrero* a réussi à accroître les effectifs d'une espèce de poisson, le bar, en publiant des règles de pêche et en instaurant la pratique de remise à l'eau du poisson vivant. Il indique également que l'autre organisation qu'il représente, *Habitat y Palomas del Noreste*, se voue à la préservation des habitats de colombes dans le cadre d'une entente de coordination avec les gouvernements fédéral et étatiques, et d'activités d'inspection et de surveillance.

M^{me} Irma Cobos, d'*El Colegio de México*, fait remarquer que la plupart des communications présentées en vertu du processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE dénoncent plus souvent les gouvernements du Mexique et du Canada que celui des États-Unis. Elle affirme de ce fait que la participation des citoyens est plus efficace aux États-Unis qu'au Mexique et qu'au Canada.

M^{me} Sandra Martínez, du *Red Fronteriza de Salud y Ambiente*, souligne l'importance que revêt la participation du public en ce qui a trait à l'application de la législation sur l'environnement. Elle ajoute cependant que l'un des plus importants défis que le public doit relever consiste à obtenir l'information dont il a besoin pour participer efficacement à l'élaboration des politiques publiques ou à l'application des lois.

M. Gustavo Alanís, du *Centro Mexicano de Derecho Ambiental*, demande à M. Ramírez Navarro si, selon lui, le droit mexicain permet au gouvernement de négocier directement des recours avec des particuliers ou des sociétés, car, à son avis, ce n'est pas le cas.

M. Victor Ramírez Navarro répond que le droit permet de négocier des conditions d'application des lois, mais pas les dispositions de ces dernières.

Une dernière intervenante appuie le point de vue de M^{me} Sandra Martínez en ajoutant que la pollution augmente et que les citoyens ont beaucoup de difficultés à intervenir. En plus des problèmes qu'il rencontre pour obtenir de l'information, le public se voit refuser l'accès à cette information. Elle fait remarquer que la participation des citoyens dépend de l'information dont ils disposent. Plusieurs ONG comptent des employés très qualifiés qui sont en mesure d'analyser les données techniques et de s'en servir, mais lorsque ce travail va à l'encontre des intérêts des sociétés, on refuse de leur donner les renseignements dont ils ont besoin.

Faisant partie du troisième groupe d'intervenants, les ressortissants américains suivants ont pris la parole: M. Edward Fritz, *Texas Committee on Natural Resources*; M. Jim Angell, *Earthjustice Legal Defense Fund*; M. Thomas Riley, chef adjoint, *Fish and Wildlife Service (FWS)*.

M. Thomas Riley mentionne que le public peut compter sur six mécanismes pour collaborer à l'application des lois avec le FWS : 1) les poursuites par une tierce partie, que prescrivent diverses lois sur l'environnement; 2) les avis dans le registre fédéral permettant de formuler des observations sur les nouveaux règlements; 3) l'aide apportée aux citoyens pour qu'ils puissent signaler des actes criminels et d'autres infractions aux lois; 4) l'information que le FWS diffuse par l'intermédiaire de son bureau d'affaires publiques; 5) la participation du public à des réunions de spécialistes et à des exposés; 6) le processus de questions et réponses mis à la disposition du public sur le site Web du FWS.

M. Edward Fritz, dans le but d'illustrer l'importance des poursuites intentées par des citoyens, cite un cas de poursuite par des groupes environnementalistes du Texas à laquelle il a pris part contre le *Power Service* des États-Unis, et ce, pour dénoncer ses méthodes de coupe à blanc. En vertu d'un premier jugement prononcé en 1988, cet organisme a été sommé de mettre fin à cette pratique, qui menaçait la survie du pic à face blanche et enfreignait les dispositions de la loi sur les espèces en voie de disparition. En 1997, le même organisme fédéral a été l'objet d'un deuxième jugement assorti d'une injonction lui ordonnant d'arrêter toute coupe à blanc afin de protéger les forêts nationales. M. Fritz se dit d'avis que les poursuites sont des moyens efficaces qui offrent aux citoyens la possibilité de mettre un terme à certaines formes d'activités ayant des effets néfastes sur l'environnement.

M. Jim Angell déclare que le rôle des citoyens est important dans le domaine de l'application des lois, particulièrement lorsqu'ils intentent des poursuites. Il affirme que l'on ne peut compter sur les organismes gouvernementaux pour appliquer fidèlement et intégralement la loi, pour diverses raisons, dont le manque de financement, les incitatifs budgétaires à ne pas appliquer la loi ou les pressions politiques des groupes financiers, de la population locale ou des politiciens. Il cite des exemples de cas dans lesquels *Earthjustice* a intenté des poursuites contre des organismes publics qui n'étaient pas disposés à appliquer adéquatement la loi. Il prévient toutefois qu'il s'agit d'un processus coûteux et risqué, de sorte qu'il choisit la bataille à livrer. Selon lui, la meilleure solution réside dans les politiques et les changements politiques.

M. Kevin Scott, de *Defenders of Wildlife*, se dit gêné, en tant que citoyen canadien, de la faiblesse du projet de loi de son pays sur les espèces en voie de disparition. Celui-ci ne prévoit en effet aucun mécanisme de reddition de comptes et aucune disposition permettant aux citoyens d'intenter des poursuites. Il demande à M. Jim Angell si la législation américaine sur les espèces en voie de disparition serait aussi facilement applicable si elle n'autorisait pas les poursuites par des citoyens.

M. Angell répond par la négative et ajoute que les dispositions autorisant ces poursuites permettent de s'assurer qu'une législation est intégralement appliquée.

M. Kevin Scott demande ensuite au CCPM de porter à l'attention du Conseil le fait que, la législation canadienne sur les espèces en voie de disparition n'autorisant pas les poursuites par des citoyens, elle ne permet pas d'offrir la meilleure protection possible aux espèces transfrontalières.

M. Brian Horejsi convient que les dispositions autorisant les poursuites par des citoyens sont les meilleurs outils de participation du public, car elles forcent les gouvernements à mettre des ressources et des compétences à sa disposition et favorisent la prise en compte des connaissances scientifiques les plus avancées. Il dit également soutenir la demande de M. Scott visant à ce que le CCPM presse le Canada d'inclure des dispositions autorisant ce type de poursuites dans sa législation sur les espèces en voie de disparition.

M. Tom Sampson, du *Coast Salish Sea Council*, soulève le problème que pose les espèces envahissantes et le fait qu'elle ne font pas l'objet d'une réglementation adéquate. Par exemple, aucune disposition réglementaire n'oblige à nettoyer la coque des bateaux alors que la circulation maritime représente un moyen important d'introduire ces espèces. M. Sampson cite un autre exemple, à savoir l'absence de conformité aux règlements sur le déversement d'eau de fond de cale et de carburant par les navires de croisière sur la côte du Pacifique. Lorsqu'ils sont pris en flagrant délit, les contrevenants paient l'amende qui leur est imposée, mais continuent de déverser des substances dans l'eau. La situation devient de plus en plus problématique.

Un dernier intervenant affirme que la construction de routes et d'autoroutes est sous-réglémentée et, selon lui, les nouvelles routes que l'on construit à des fins d'exploitation forestière détruisent la biodiversité. Ces routes sont construites de manière inadéquate et souvent dans des conditions qui ne sont visées par aucun règlement.

Séance plénière avec les Comités consultatifs national et gouvernemental américains sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord

La présidente ouvre la séance plénière en mentionnant que le CCPM a tenu une séance analogue avec le CCN mexicain dans le cadre de sa dernière session, à Guadalajara. M^{me} Barba affirme que le sujet est particulièrement intéressant pour le public et que les échanges fourniront une information précieuse qui permettra au CCPM d'élaborer un avis au Conseil dans le courant de l'année. Elle présente ensuite le directeur des programmes de la CCE, M. Greg Block, qui remplace le chef du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, M. Scott Vaughan, retardé par le mauvais temps. M. Block fait état des objectifs du programme de travail relatif au projet sur les nouvelles tendances, et énumère un certain nombre des principaux indicateurs et tendances qui sont ressortis d'une étude préliminaire.

M^{me} Barba demande ensuite au président du CCN américain, M. John Knox, et au président du CCG américain, M. Robert Varney, de formuler des observations préliminaires à la suite de leur réunion d'avril, à Washington.

M. John Knox commence par demander à M. Block en quoi consistera le projet après le mois de décembre 2000. Ce dernier répond qu'il est prévu de relever des tendances afin de renseigner les Parties et le public. Le rôle de la CCE consiste à mettre de l'avant des éléments qui peuvent être repris dans la politique gouvernementale; il s'agit d'une approche proactive plutôt que réactive. M. Block poursuit en mentionnant qu'en ce qui concerne la CCE, les résultats du projet guideront l'élaboration du programme de travail. Un de ces résultats peut être l'utilisation d'un modèle afin d'inciter les décideurs à prendre en compte des enjeux comme la rareté de l'eau et sa consommation en zone urbaine. Il ajoute que la CCE se servira également de ces résultats pour

cibler son processus de sensibilisation et partager de l'information, de même que pour compléter ses travaux sur l'évaluation des répercussions environnementales du commerce.

La présidente ajoute que les travaux de la CCE éclairent les gouvernements et leur permettent d'élaborer des mesures de précaution, par exemple, dans les domaines de la biosécurité et du transport, en relevant des indicateurs clés. Un membre du CCPM, M. Jon Plaut, mentionne qu'il existe une tension dynamique très saine entre les prévisions et des résultats spécifiques, et que la CCE peut influencer sur les décisions à l'égard d'éléments comme les couloirs de transport.

M. John Knox poursuit en suggérant d'axer les travaux non seulement sur les tendances écologiques mais aussi sur celles liées à la gestion des problèmes écologiques. Il s'agit, par exemple:

- d'appliquer les lois sur l'environnement et d'évaluer les tendances vers une plus grande ouverture, ainsi que vers un accroissement du partage de l'information qui s'avère utile pour mener un débat public;
- d'examiner différents outils en vue de remplacer le modèle de réglementation directe appliqué aux systèmes commerciaux;
- de renforcer la coopération internationale en traitant ces questions aux échelles continentale et mondiale, notamment en établissant un partage de l'eau souterraine entre les territoires.

M. Robert Varney mentionne que le CCG américain accorde de l'importance aux enjeux suivants:

- la perte d'habitats et d'espèces en raison de la croissance urbaine et de l'efficacité restreinte des règlements sur l'affectation des sols, ce qui donne à penser que la bataille est désormais perdue;
- la réglementation de l'eau et de son utilisation, y compris les incidences écologiques de l'utilisation de l'eau; par exemple, la manière dont le pompage de l'eau a des répercussions sur les habitats et les espèces;
- la bioaccumulation des toxines;
- les effets cumulatifs des polluants et le manque de données scientifiques pour mieux saisir comment les divers polluants interagissent, particulièrement dans les zones à faible revenu où la justice environnementale constitue un problème;
- la conservation de l'énergie, laquelle a un lien avec tous ces enjeux, y compris la rentabilité des stratégies internationales, nationales et locales; il pourrait s'agir d'une nouvelle limite pour un environnement plus sain.

M. Varney conclut en incitant la CCE à accorder une plus grande place à la conservation.

M. Werner Braun, du CCN américain, ajoute que l'on devrait délaisser le modèle linéaire pour un modèle tridimensionnel afin de se pencher sur des questions comme la bioaccumulation des toxines. Il ajoute que la pollution ne respecte pas les frontières géographiques et qu'il faut recourir à un nouveau mode de pensée pour s'occuper du transport des polluants à grande distance.

M. Richard Tobe, du CCG américain, invite la CCE à axer davantage ses travaux sur des questions liées à la conservation et à l'utilisation de l'eau douce. Après avoir relevé une tendance, il faudrait que la CCE exerce un suivi et prenne des mesures. Il mentionne, entre autres

tendances, la baisse du budget de la CCE au moment même où ses travaux sont plus fructueux, ainsi que la tendance du Conseil à faire des compromis sur les accords. M. Tobe conclut en affirmant que le CCPM peut jouer un rôle important en maintenant une stabilité au sein de la Commission durant la période de transition qui suivra les élections présidentielles américaines et mexicaines durant l'année en cours.

Les observations du public comprennent les suivantes :

- Il faudrait accorder plus d'attention aux répercussions qu'ont les petites entreprises sur l'environnement, par exemple les nettoyeurs à sec et les laboratoires de traitement de photos.
- On devrait encourager les petites entreprises à adopter des systèmes de gestion de l'environnement en simplifiant les démarches d'homologation et en privilégiant des bonnes pratiques de gestion.
- Il faudrait envisager de réutiliser les terrains dans les centres urbains afin de contrer la tendance des villes à prendre de l'expansion.
- Les citoyens âgés doivent être perçus comme une population vulnérable touchée par les problèmes environnementaux.
- La CCE devrait continuer à renforcer la participation du public à tous les travaux qu'elle entreprend.

M. Robin Rosenberg, du CCN américain, déclare qu'il y a beaucoup de travail à faire et que l'on doit composer avec de nombreuses priorités. La CCE ne peut être universelle et doit s'efforcer de se distinguer en servant de tribune de participation du public dans le cadre du processus relatif aux communications sur les questions d'application. Cela s'applique également à l'intensité avec laquelle elle se consacre aux liens entre l'environnement et le commerce.

M. Melvin Moon, du CCG américain, encourage la CCE à renforcer sa capacité de regarder les nouvelles tendances dans une optique autochtone. Les peuples autochtones peuvent fournir des renseignements sur les tendances et les indicateurs, comme cela s'est produit au cours de l'atelier sur la biodiversité que la CCE a tenu au mois de mars, à Guadalajara. Il suggère d'établir un répertoire des peuples autochtones qui travaillent sur des questions relatives aux ressources naturelles.

Le public formule d'autres observations, dont les suivantes :

- Les enjeux que suscite l'eau sont importants, particulièrement pour les pauvres.
- L'eau constitue un enjeu important depuis 30 ans. Les politiques actuelles relatives à la gestion de l'eau ne visent pas la durabilité. Par exemple, l'eau des Grands Lacs est considérée comme un bien d'exportation. La CCE devrait intervenir et servir à informer un public plus large.
- Les exportations d'eau et le changement climatique commencent à être corrélés. Il faudrait inciter le Canada à respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre du Protocole de Kyoto.
- Les liens entre l'environnement et le commerce devraient constituer le créneau de la CCE. L'exportation de gaz naturel et de pétrole a notamment pour conséquence de dégrader l'environnement. Les exportations de produits forestiers détériorent aussi l'environnement et nuisent à la viabilité des collectivités.

- Il ne s'agit que de compromis. La CCE doit concilier les questions de portée générale et l'intégrité de l'environnement.
- Il est très difficile de déterminer par où commencer. Il faut adopter des méthodes éprouvées pour pouvoir appliquer le principe de précaution. La CCE doit continuer de travailler étroitement avec le public afin de cerner et de prioriser des enjeux, sans oublier des éléments comme les coûts, les délais et les incidences.
- Il est très important de se consacrer au domaine du transport. La construction de nouvelles routes ou l'élargissement de celles qui existent déjà ont de graves conséquences sur les plans environnemental et social. La CCE doit également veiller à ce que l'information atteigne le public qui en a le plus besoin. Le rôle de la CCE consiste à fournir de l'information afin que le public et les ONG puissent prendre sa relève.

M. Peter Berle, un membre du CCPM, affirme que la meilleure contribution que le public peut apporter consiste à participer aux décisions sur les priorités. La CCE ne peut s'occuper de tout. La perspective de trouver davantage de financement pour la CCE est désormais restreinte. Le CCPM peut formuler un avis sur la manière de répartir les ressources, et le public peut l'aider dans ce sens.

La présidente conclut en remerciant les participants et mentionne que le fait de trouver un équilibre entre les trois pays et de fixer des priorités trinacionales représente un vrai défi. Il faut faire une distinction entre les questions qui sont prioritaires et celles qui sont urgentes. Il ne s'agit pas seulement de dresser une liste des problèmes, mais de trouver des solutions.

Séance d'information sur le processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et période de questions pour le public

La présidente ouvre la discussion en déclarant que le CCPM a besoin de connaître l'opinion du public sur cette question. Le Comité a exprimé des vues préliminaires sur la manière dont le Conseil devrait notamment traiter les questions d'interprétation, mais il a également besoin de connaître l'avis du public à ce sujet. Elle remercie les CCN, en particulier celui des États-Unis, pour les recommandations qu'ils ont formulées récemment. Elle souligne qu'il ne faut plus se contenter de ressasser les problèmes mais d'y trouver des solutions.

La conseillère juridique de l'Unité des communications sur les questions d'application, M^{me} Carla Sbert, donne un aperçu du processus relatif aux communications et fait le bilan de celles qui sont en suspens et à l'égard desquelles il est difficile d'échanger avec le public. Elle mentionne que le Conseil vient tout juste de donner instruction au Secrétariat de rendre public le dossier factuel relatif à la communication sur BC Hydro.

M. Peter Berle, qui est membre du Groupe de travail du CCPM sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE, soutient que si rien dans le monde ne peut se comparer à ce processus, il suscite quand même la controverse. Le fait que n'importe qui puisse décider d'élever une contestation met les gouvernements dans une situation très précaire. Le processus n'en est encore qu'à ses débuts, mais certaines questions sont constamment soulevées, dont les suivantes :

- Que veut-on dire par «autres recours»? À quel point le processus relatif aux communications s'avère-t-il difficile pour leurs auteurs? Le CCPM estime qu'il ne faudrait pas que d'autres obstacles empêchent de recourir à ce processus.

- Les gouvernements invoquent la confidentialité pour que leurs réponses demeurent secrètes. Le CCPM tient aux principes de transparence et d'ouverture.
- Les conclusions devraient être publiées. Le CCPM tient pour acquis que les dossiers factuels doivent être rendus publics. Par conséquent, la décision rendue relativement à la société BC Hydro revêt de l'importance.
- Le Secrétariat devrait jouir de l'autonomie nécessaire pour recueillir des données auprès des gouvernements et leur poser des questions. Les Parties désirent davantage de contrôle sur la recherche des faits. Le CCPM croit qu'il ne devrait y avoir aucune restriction dans ce domaine.

M. Berle indique ensuite que la proposition des Parties visant à créer un groupe de travail distinct pour traiter les questions d'interprétation est universellement décriée. Les dispositions des articles 14 et 15 de l'ANACDE offrent une occasion unique de relever les critiques à l'égard de la libéralisation du commerce. Il s'agit d'un moyen de faire face au ferment d'opposition sociale au libre-échange. Si l'on restreint encore plus l'accès du public, on ne fera qu'attiser sa colère.

M^{me} Donna Tingley, qui est également membre du Groupe de travail du CCPM sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE, rappelle aux participants qu'il y a eu divergence de vues entre le Conseil et le CCPM au sujet du premier processus de révision. La nouvelle proposition de créer un groupe de travail distinct pour traiter les questions d'interprétation provoque maintenant un vrai malaise et suscite une forte opposition. Il s'agit d'un conflit d'intérêts institutionnel sous-jacent qui est de plus en plus pénible aux yeux du public. Elle dit espérer que celui-ci trouvera des idées pour faire avancer les choses en se fondant sur la transparence de même que sur l'autonomie du Secrétariat.

M. Daniel Basurto, également membre du Groupe de travail du CCPM, exprime un point de vue personnel dans une optique juridique mexicaine. Il mentionne qu'il s'est servi du processus relatif aux communications de citoyens à titre d'exemple dans le cadre d'un projet juridique au sein d'une faculté de droit. Une des conclusions qui en ont résulté veut que la notion de dommage et de préjudice à l'environnement soit très différente dans le système juridique mexicain. Il faudrait d'ailleurs entreprendre des travaux concertés d'interprétation à cet égard. Il faudrait également que les trois pays s'entendent ou aient une interprétation commune des principaux termes afin de concilier les différentes significations qu'ils peuvent avoir dans les trois systèmes juridiques et culturels. Ainsi, les termes «transparence», «indépendance», «objectivité», «discrétion» et «épuiser» ont une acception différente dans le système juridique mexicain. M. Basurto conclut en mentionnant que l'objectif des communications sur les questions d'application devrait consister à favoriser l'application des lois et non à punir le secteur privé ou les gouvernements.

La présidente fait observer que ce sont les représentants suppléants («les bureaucrates») qui interprètent les dispositions et non les membres du Conseil. Elle demande au public de prêter son concours à la formulation de recommandations au Conseil afin que celui-ci puisse aller de l'avant et instaurer un processus transparent et prévisible pour tout le monde. Elle déclare qu'il faut maintenant transformer la colère en énergie positive.

M. Gustavo Alanís, du *Centro Mexicano de Derecho Ambiental*, soutient qu'il serait très utile que les représentants suppléants soient présents pour expliquer exactement ce qui se passe. Cette situation a provoqué une grande incertitude. Il déclare que l'on ne sait même pas de quoi ils discutent présentement et qu'ils auraient écarté l'idée de créer un groupe de travail. Il faudrait

savoir si c'est vrai et leur demander pour quelle raison ils persistent à modifier le processus. M. Alanís invite le CCPM à faire preuve de vigueur et de clarté, et affirme qu'il ne désire pas que les *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE* soient modifiées. Il ajoute que toutes les discussions se déroulent en secret et que ces lignes directrices ont été instaurées pour aider le public à présenter des communications. Selon lui, on alourdit le processus en l'assortissant de préalables afin de décourager les auteurs de communication. Les principes d'équité et de transparence ne sont pas appliqués et l'on a encore beaucoup à apprendre avant de pouvoir envisager des changements.

M. Cliff Wallis, de la Fédération canadienne de la nature, exprime sa colère et sa frustration, et déclare que s'il s'agit là de l'équilibre environnemental que l'on nous a promis, nous avons été bernés. Il mentionne en outre que si ces réunions sont le seul moyen offert au public d'accéder à ce processus, il est vraiment déçu. Il suggère ensuite au Conseil d'accepter les recommandations du Secrétariat de constituer un dossier factuel, et si celui-ci recommande de ne pas en constituer, d'en divulguer les motifs. Il conclut en disant que cela permettra de respecter l'autonomie du Secrétariat et de tenir le public informé.

M. Maxillio Sánchez, de l'*Environment Health Coalition*, mentionne qu'il représente ses collègues malades ou en train de mourir. Il déclare: «Les autorités du Mexique nous ont claqué la porte au nez lorsque nous leur avons demandé de nous aider et de prendre des mesures correctives. Nous avons ensuite présenté une communication par l'entremise de la CCE, que je remercie de nous avoir écoutés. Nous savons qu'un dossier factuel ne constitue pas une solution comme telle, mais cela permettra de mettre en lumière le désastre qui guette l'environnement et la santé publique. Je suis malade et mes enfants le sont à cause d'une intoxication par le plomb. Nous recherchons le dialogue et le travail concerté afin de trouver une solution».

M^{me} Martha Kostuch, de *Friends of the Oldman River*, indique que la cause menée par cette organisation illustre tous les problèmes que les auteurs d'une communication peuvent éprouver. Elle affirme ne pas exagérer en disant à quel point la crédibilité de la CCE est en jeu. Elle mentionne avoir rencontré les représentants suppléants pour la première fois aujourd'hui, lorsqu'ils se sont présentés en groupe. Selon elle, ce n'est pas au Conseil d'interpréter [les dispositions de l'Accord], mais au Secrétariat, et le CCPM ferait fausse route en siégeant à un comité que le Conseil constituerait pour interpréter les articles 14 et 15; il faut essayer d'entraver la création de ce groupe de travail. Elle conclut en prenant à parti le Canada pour avoir provoqué l'effondrement du processus et encouragé d'autres membres du public à transmettre leur point de vue à leurs dirigeants gouvernementaux.

M^{me} Serena Wilson, un membre du CCPM, intervient en disant que l'ANACDE donne sans ambiguïté au Conseil le pouvoir d'interpréter ses dispositions. Elle affirme qu'il faudrait se demander pourquoi ces questions ont été rouvertes et soutient qu'il n'est pas nécessaire de constituer un groupe de travail.

M. Jon Plaut, un autre membre du CCPM, se dit d'accord avec M^{me} Wilson et rappelle aux participants que le CCPM a maintes fois déclaré qu'il ne fallait pas apporter de changement au processus pour le moment. Il mentionne que les États-Unis n'ont pas encore eu l'occasion de faire face à une cause. Il conclut qu'il s'agit d'une tâche difficile pour le CCPM, qui doit décider s'il se retire en guise de protestation ou demeure en place afin de tenir le public informé.

M^{me} Martha Kostuch reprend la parole pour dire que dans le cadre de la cause menée par son organisation, le Secrétariat a engagé des spécialistes afin de déterminer si la Partie en cause a globalement omis d'appliquer ses lois sur l'environnement (la réponse a été affirmative), et si la cause relative à la *Sunpine* était pertinente (la réponse a été négative). Elle mentionne qu'il ne s'agissait pas d'une question d'interprétation des articles 14 et 15 et que les représentants suppléants en ont décidé autrement sans que les porte-parole de l'organisation soient présents. Il s'agit d'un très gros conflit d'intérêts. Sans que l'accusateur soit présent, la Partie accusée a interprété l'accusation à son endroit de manière à pouvoir se défendre. Ce n'est pas de la démocratie. Il relève du Secrétariat, et non du Conseil, d'interpréter de façon indépendante les questions juridiques que soulève une communication.

M. Agustín Bravo, du *Centro de Derecho Ambiental del Noreste de México*, mentionne le fait que les groupes environnementalistes estiment que le Conseil ne peut invoquer la confidentialité pour tenir le public à l'écart. Selon lui, au Mexique, la CCE est un tribunal de dernier recours. Il faudrait renforcer le processus en recourant à une plus forte participation du public et à des budgets accrus.

M. Yves Corriveau, du Réseau québécois des groupes écologistes, se dit très préoccupé par le pouvoir discrétionnaire des ministres, et affirme que la latitude politique ne devrait pas représenter un élément constitutif de ce processus. Il ajoute que la récente décision du Conseil sur la cause que ce réseau a présentée (relativement aux porcheries du Québec) jette le discrédit sur le processus. Les raisons invoquées étaient tout à fait incongrues. Selon M. Corriveau, il s'agit d'une décision arbitraire qui compromet toute future discussion sur le libre-échange.

Un autre intervenant exprime son point de vue de militant et soutient que le processus constitue le meilleur outil dont dispose la CCE pour obtenir le soutien du public. La diffusion de l'information en temps opportun aux gens qui en ont le plus besoin, de même que les ONG, constituent une aide et non une entrave. Une plus grande confidentialité sèmera le doute. L'efficacité représente la plus grande force de la CCE.

Le coordonnateur du CCN mexicain, M. Mateo Castillo, indique que celui-ci a tenu un atelier le 6 juin sur cette question. Durant cet atelier, auquel des représentants gouvernementaux ont assisté, les participants ont clairement établi que le rôle du public et son droit à être informé peuvent représenter aussi bien la plus grande force des gouvernements que leur talon d'Achille.

M. César Luna, de l'*Environmental Health Coalition*, affirme que les auteurs de communication ont beaucoup à partager et qu'ils devraient se rencontrer pour trouver des solutions. «C'est simple, personne ne nous écoute et le gros du problème est le degré de responsabilité des gouvernements. Nous sommes heureux, bien entendu, que notre communication (relative à une fonderie de plomb en Baja California) ait finalement abouti, mais nous ne crions pas victoire pour autant. Pendant que la population est touchée, les gouvernements se concentrent sur des détails.»

M. David Schorr, du Fonds mondial pour la nature (États-Unis), remercie le CCPM de son ouverture d'esprit. Il rappelle aux participants que le Fonds a soutenu l'ALÉNA parce qu'il croyait que cet accord tiendrait ses promesses d'équilibrer l'environnement et le commerce. Il déclare: «Nous nous demandons maintenant si nous avons commis une erreur et pourquoi les gouvernements se disent surpris des protestations du public.» Il n'est pas nécessaire d'apporter

d'autres modifications au processus, mais le Conseil ne peut cependant se contenter de ne rien faire au cours de cette réunion. Il doit faire preuve de vigueur et de clarté en vue: a) de mettre fin aux pratiques qui ont semé le doute; b) d'arrêter toute autre négociation puisqu'il a mentionné au public, à Banff, qu'elles étaient arrêtées; c) de garantir que le Secrétariat aura la latitude voulue pour agir de façon autonome; d) de mettre un terme aux négociations en coulisses lorsque des considérations légitimes sont mises de l'avant.

M. Karel Mayrand, un consultant de Montréal, déclare que le Conseil fait une erreur stratégique. Il mentionne que le CCPM a formulé l'année dernière un avis fondé suggérant de ne pas apporter de modifications au processus et qu'il a systématiquement diffusé le même message jusqu'à présent. Six mois après Seattle, alors que les politiciens essaient de promouvoir la libéralisation du commerce, l'incertitude n'est pas de mise et le fait de miner la confiance du public est une erreur.

La présidente lève la séance en assurant aux participants que le CCPM examinera tout cela en détail et prendra une décision unanime quant à la meilleure façon d'agir.

Questions administratives

a) Discussion sur un avis éventuel au Conseil concernant la coopération en matière d'application et d'observation des lois

La chef du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, M^{me} Darlene Pearson, fait part de la manière dont on a tenu compte des observations formulées dans la version révisée du document d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement*, lequel a été approuvé par les représentants gouvernementaux qui font partie du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale. Les membres du CCPM la remercient d'y avoir intégré les points qui les préoccupaient. Un autre changement est recommandé à la page 6 et consiste à supprimer l'expression «dans chaque cas»; ce changement est accepté.

Après une discussion, les membres du CCPM conviennent de formuler un avis au Conseil lui recommandant d'approuver ce document, de charger le Groupe de travail d'évaluer son applicabilité au cours des deux prochaines années et d'en rendre compte au CCPM (voir l'avis au Conseil n° 00-03 à l'annexe D).

Suivi : CCPM

b) Discussion sur les méthodes d'évaluation des projets

Après une discussion avec les membres du Groupe de travail du CCPM sur l'évaluation des projets, qui ont étudié le document avant la réunion, les membres constatent que d'importants changements ont été apportés à la version préalable. Certaines préoccupations sont exprimées relativement à la surveillance interne et externe. Les membres du CCPM conviennent de formuler un avis au Conseil afin de favoriser une plus ample élaboration du document et de faire des suggestions relativement à la surveillance et au rôle du CCPM (voir l'avis au Conseil n° 00-07 à l'annexe H).

Suivi : CCPM**c) Discussion sur un avis éventuel au Conseil concernant le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)**

La coordonnatrice du FNACE, M^{me} Janice Astbury, a examiné le rapport d'évaluation du FNACE qui conclut que si le Fonds ne reçoit pas davantage de soutien financier, sa portée sera de plus en plus restreinte, mais il serait tragique de l'abolir maintenant s'il peut encore être réactivé.

Les membres du CCPM soutiennent fortement le maintien du FNACE et conviennent qu'il serait irresponsable de recommander au Conseil de redresser son financement sans proposer certaines solutions au manque global de ressources du Fonds. Cela pourrait consister à fixer des calendriers progressifs pour les programmes existants, et au lieu de financer un projet distinct relatif à la santé des enfants et à l'environnement, on pourrait envisager d'intégrer ce thème dans les objectifs des projets en cours à la CCE. Et lorsque des méthodes adéquates d'évaluation des projets seront en place, la répartition des ressources et la planification se feront beaucoup plus efficacement.

Les membres du CCPM conviennent de formuler un avis au Conseil (voir l'avis au Conseil n°00-04 à l'annexe E et l'avis au Conseil n° 00-05 à l'annexe F).

Suivi : CCPM**Commentaires des observateurs**

M^{me} Diane Campeau, de la Fondation Les Oiseleurs du Québec, indique que le groupe qu'elle représente n'a pu obtenir de subvention du FNACE, mais que cela ne l'empêche pas de soutenir pleinement ce programme. Il s'agit d'un processus très important qui ouvre la porte à la coopération nord-américaine en nous forçant à élaborer une optique régionale à grande échelle.

M^{me} Patricia Williams, du *Silver Council*, dit appuyer les préoccupations qu'a soulevées le CCN américain.

Le mardi 13 juin

En raison de changements à l'horaire du Conseil, il est impossible de poursuivre le programme qui avait été fixé, et la présidente décide de consacrer le temps restant à l'examen, en compagnie du public, de certaines des questions discutées la veille avec le Conseil au cours d'une séance à huis clos.

En ce qui concerne la santé des enfants et l'environnement, le Conseil adoptera une résolution stipulant d'inclure ce thème dans le programme de travail de la CCE plutôt que de financer un projet distinct. Elle prescrira également la tenue d'une réunion avec des représentants de divers ministères (voir l'avis au Conseil n° 00-05 à l'annexe F).

Suivi : Conseil

Le CCPM recommande que le Conseil approuve le document d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement* (voir l'avis au Conseil n° 00-03 à l'annexe D).

Suivi : Conseil

Le CCPM convient d'inciter le Conseil à approuver l'élaboration d'un PARNA relatif au plomb. Le Conseil a fait savoir qu'il n'était pas encore prêt à envisager une telle mesure, mais que cette substance sera prise en compte dans les travaux sur la santé des enfants. Le CCPM n'est pas satisfait de cette réponse et formulera un autre avis au Conseil lui demandant de prendre une mesure à cet égard (voir l'avis au Conseil n° 00-06 à l'annexe G).

Suivi : CCPM

En ce qui a trait au nouveau processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, il réclame une attention particulière. Les membres du CCPM sont bénévoles et il est difficile de leur demander d'accorder davantage de temps au Comité. Le CCPM appuie la proposition selon laquelle il prendra une part active dans le processus afin d'assurer la participation du public et de formuler des avis au Conseil, conformément aux discussions à huis clos avec ce dernier et aux termes de la résolution n°00-09. Le nouveau processus soulève plusieurs questions. Les membres conviennent d'en discuter dans le cadre d'un déjeuner de travail (dont le compte rendu de discussion figure ci-après).

L'examen de tous les autres points à l'ordre du jour est reporté à la prochaine session du CCPM.

Suivi : CCPM

Commentaires des observateurs

M. Tom Sampson, du *Coast Salish Sea Council*, rappelle aux participants que la pauvreté et la santé des pauvres vont de pair. La situation économique des peuples autochtones du Canada est à l'image de leurs problèmes de santé. Lorsque leur revenu est restreint, ces peuples dépendent de la production de nourriture à l'échelle locale. Mais si cette nourriture contient des polluants toxiques, ils n'ont d'autre choix que d'acheter des aliments de qualité inférieure à l'épicerie, et ces derniers ont également des répercussions sur leur santé. M. Sampson déclare: «Les cas de diabète augmentent à un rythme alarmant. Parfois, j'ai le sentiment que les gens qui assistent à ces réunions sont davantage préoccupés par ce que les ministres peuvent penser que par la gravité des problèmes. Cette critique ne vise pas les ministres personnellement, mais le système. C'est lui qui nous tue. Je pensais que le CCPM était en mesure de faire valoir notre point de vue, mais s'il n'est pas capable de transmettre ce message, nous nous serons trompés de tribune. Je ne me fais pas de soucis au sujet des ministres, je suis préoccupé par votre attitude. Vous êtes ici pour faire connaître notre opinion.»

La présidente répond, à titre personnel, que le mandat du CCPM consiste effectivement à présenter le point de vue du public. «Les ministres ne s'occupent que d'environnement, et des questions comme la pauvreté, les peuples autochtones et les communautés éloignées font également partie du mandat d'autres ministres. Il s'agit d'un plus vaste programme de développement. Au Mexique, nous avons conscience d'entrer dans un modèle à caractère inégal

lorsque nous avons adhéré à l'ALÉNA.» Elle déclare en dernier lieu: «Les activités de la CCE se limitent au mandat des ministres de l'Environnement, mais cela ne signifie pas que je ne suis pas d'accord avec vous».

Le coordonnateur du CCN mexicain, M. Mateo Castillo, demande pour quelle raison le document d'orientation n'a pas été transmis aux organismes des trois pays qui s'occupent d'homologation. Ce document pourrait être étoffé s'il devait constituer une exigence juridique, par exemple, à titre d'annexe à la législation de chaque pays.

M. Steve Wilson, de la nation Haïda, affirme que les peuples autochtones ressentent avant et plus durement que le reste de la population les effets de la dégradation de l'environnement. Il mentionne que sur son territoire, l'industrie des pâtes et papiers a des répercussions sur le poisson et que les membres de son peuple, à titre de citoyens, ont dépensé une fortune en poursuites devant les tribunaux. Ils agissent comme un ministre de l'Environnement devrait le faire. Ce n'est que maintenant, après 25 ans, que le gouvernement donne enfin suite à leurs doléances. Les peuples autochtones ont beaucoup à offrir, mais il mentionne que la structure de participation est compliquée : «Vous ne devriez pas seulement choisir avec soin les politiciens qui assistent aux réunions; vous devriez aussi choisir des gens qui ont des connaissances traditionnelles à offrir».

La présidente convient que les peuples autochtones du Mexique et d'ailleurs vivent souvent dans une misère affreuse et qu'il faudrait trouver des moyens de s'occuper des enjeux que suscite la pauvreté.

M^{me} Kelley Tucker, de l'*American Bird Conservancy*, déclare que, malgré ce que les fonctionnaires peuvent dire, le plomb pose encore des problèmes au Canada et aux États-Unis. Les oiseaux migrateurs sont contaminés par le plomb et les pesticides. Les oiseaux sont des indicateurs, et ce qu'il leur arrive est une illustration de ce qui se produit dans d'autres secteurs de l'environnement.

La présidente lève la séance après avoir remercié les membres du CCPM, le personnel de la CCE, les interprètes et les participants.

Tel qu'indiqué précédemment, le CCPM tient ensuite un déjeuner de travail dont le compte rendu figure ci-après.

Suivi de la séance à huis clos du 13 juin entre le Conseil et le CCPM

Une discussion permet d'examiner en détail la manière dont le CCPM entend appliquer la résolution du Conseil n° 00-09, intitulée *Questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE*. Pour fin de transparence, les éléments suivants résument cette discussion et en constituent les points les plus importants :

- Il est impératif de veiller à ce que nous comprenions tous de la même manière le contenu de cette résolution. Et le rôle que le CCPM doit assumer afin de veiller à ce que toute information que ses membres échangent avec la population soit cohérente avant d'avoir mis au point un mécanisme et que celle-ci l'ait examiné. Il faut éviter toute confusion à ce stade-ci.

- Il est suggéré d'entreprendre deux tâches :
 - a) La conception d'un mécanisme destiné à mettre en œuvre la résolution.
 - b) L'établissement d'un rapport sur les enseignements tirés de l'expérience, tel que le stipule la résolution, en se fondant sur le bilan public des communications et toutes les mesures prises en vue d'appliquer les articles visés.
- À cette fin, le Groupe de travail du CCPM sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE (formé de M^{me} Donna Tingley et de MM. Daniel Basurto et Peter Berle) ébaucheront un mécanisme qu'ils soumettront à l'examen de tous les membres. Il comportera un court préambule exposant le rôle du CCPM. M^{me} Tingley accepte de rédiger la première ébauche, et lorsque le Comité l'aura approuvée, il la publiera pour fin de commentaires. Les membres espèrent pouvoir tenir un atelier public sur cette ébauche dans le cadre de la prochaine session ordinaire du CCPM qui aura lieu les 13 et 14 octobre, à Washington.
- Les membres discutent également de la nécessité d'élaborer un code d'éthique qui régirait des situations comme celle où un membre a le sentiment qu'il peut être en conflit d'intérêts, ou encore l'établissement de limites en ce qui a trait à la divulgation de l'information au sein du public. Il est également convenu qu'il sera nécessaire d'étudier attentivement cette question, mais qu'il est sans doute prématuré de disposer de lignes directrices officielles. Plusieurs membres s'offrent pour relever des exemples de lignes directrices dont ils feront part au reste du Comité. Cette question pourrait faire partie intégrante de l'examen public de l'ébauche d'un mécanisme.

Suivi : Groupe de travail du CCPM / CCPM

- Un deuxième groupe de travail (formé de M^{me} Blanca Torres et de MM. Cam Avery et Steve Owens) est créé afin de dresser un plan de travail qui guidera l'examen de l'historique public des communications sur les questions d'application, ainsi que la manière d'obtenir directement de l'information du Secrétariat et des auteurs de ces communications.

Suivi : Groupe de travail du CCPM / CCPM

- Il est également important de retenir les points suivants :
 - a) Le déclenchement du processus visé par la résolution relève du Conseil, peu importe d'où provient l'élément à interpréter.
 - b) Le CCPM ne s'occupera pas du processus relatif aux communications, car celui-ci est sous la responsabilité du Conseil et du Secrétariat.
- Le CCPM doit demeurer totalement transparent en tout temps, et l'on s'attend maintenant à ce qu'il représente le public relativement à toute question d'interprétation. Autrement dit, il incombe maintenant au Conseil et au CCPM de partager la responsabilité d'interpréter les questions liées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.
- Des questions seront soulevées lorsque le mécanisme aura été mis au point. Le CCPM étant formé de bénévoles, quelle masse de travail supplémentaire cette tâche suscitera-t-elle? Comment les membres se réuniront-ils? Quelles ressources humaines et financières supplémentaires cela exigera-t-il? En quoi consiste le mécanisme permettant de soulever des questions? Le Conseil transmettra-t-il tous les éléments en cause à ce moment-là? Il est

difficile de répondre à plusieurs de ces questions tant que l'on n'aura pas une idée de ce que le Conseil confiera au CCPM. Par conséquent, toute ébauche préliminaire devra se prêter à des ajustements.

- La chargée de liaison du CCPM examinera avec la directrice exécutive de la CCE la possibilité d'obtenir des ressources supplémentaires.

Suivi : CCPM

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 8 AOÛT 2000



Commission de coopération environnementale

Session du Comité consultatif public mixte n° 00-02

Du 11 au 13 juin 2000

Sheraton Grand Hotel DFW Airport (Dallas)
4440 W. John Carpenter Frwy.
Irving, Texas 75063

Téléphone : (972) 929-8400 or 1-800-345-5251 • Télécopieur : (972) 929-4885

Ordre du jour provisoire

Présidente : M^{me} Regina Barba

Le dimanche 11 juin 2000

- | | |
|-------------------|--|
| 8 h 30 à 9 h 00 | Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente du CCPM
a) Adoption de l'ordre du jour provisoire
b) Mot de bienvenue de Gregg Cooke, Administrateur régional de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis
c) Compte rendu des représentants suppléants
d) Compte rendu de la directrice exécutive de la CCE et période de questions
e) Compte rendu des représentants des Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux |
| 9 h 00 à 10 h 30 | Atelier sur la participation des citoyens aux activités liées à l'application des lois; organisé conjointement par le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale et le CCPM |
| 10 h 30 à 10 h 45 | Pause |
| 10 h 45 à 12 h 30 | Atelier sur la participation des citoyens aux activités liées à l'application des lois (suite) |
| 12 h 30 à 13 h 30 | Déjeuner |
| 13 h 30 à 15 h 00 | Séance plénière avec les Comités consultatifs national et gouvernemental américains sur les tendances importantes et nouvelles en Amérique du Nord |
| 15 h 00 à 15 h 30 | Pause |
| 15 h 30 à 18 h 00 | Séance d'information sur le processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et période de questions pour le public |
| 18 h 00 à 20 h 00 | Réception d'accueil |
| 20 h 00 à 21 h 00 | Questions administratives *
a) Discussion sur un avis éventuel au Conseil concernant la coopération en matière d'application et d'observation des lois
b) Discussion concernant les méthodes d'évaluation des projets
c) Discussion sur un avis éventuel au Conseil concernant l'évaluation du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)
d) Préparation de la séance à huis clos du 12 juin entre le Conseil et le CCPM |

* Session ouverte au public à titre d'observateur.

- 21 h 30 à 21 h 45 Mise à jour sur différentes questions *
- a) Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : chapitre 11 de l'ALÉNA
 - b) Règles de procédure types visées à l'article 28 de l'ANACDE
 - c) Négociations en vue d'un accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers
 - d) Rapport sur l'état de l'environnement
 - e) Signature, par les provinces canadiennes, d'un accord intergouvernemental canadien sur l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
 - f) Nomination et rotation des membres du CCPM
 - g) Nomination des membres du CCPM au sein de ses groupes de travail

21 h 45 à 22 h 00 Commentaires des observateurs

Le lundi 12 juin 2000

8 h 00 à 9 h 00 Séance à huis clos entre le Conseil et le CCPM

9 h 00 à 19 h 00 Séance ordinaire du Conseil (voir le programme de la session du Conseil)

Le mardi 13 juin 2000

- 8 h 00 à 9 h 45 Questions administratives *
- a) Discussion sur un avis éventuel au Conseil concernant l'aperçu du programme de travail de la CCE pour 2001-2002 incluant la question de la santé des enfants et l'environnement
 - b) Préparation de la séance à huis clos du 13 juin entre le Conseil et le CCPM

9 h 45 à 10 h 00 Commentaires des observateurs

10 h 00 à 11 h 00 Séance à huis clos du Conseil et du CCPM

11 h 00 à 11 h 30 Pause

- 11 h 30 à 12 h 30 Questions administratives *
- a) Suivi de la séance à huis clos du 13 juin entre le Conseil et le CCPM
 - b) Discussion sur le Programme du CCPM pour 2001 à 2003
 - c) Prochaine session ordinaire du CCPM en 2000

12 h 30 à 13 h 00 Commentaires des observateurs

13 h 00 Fin de la session ordinaire du CCPM

13 h 00 à 14 h 00 Déjeuner

14 h 00 à 15 h 00 Conférence de presse du Conseil

15 h 00 à 16 h 00 Séance à huis clos du CCPM et des représentants suppléants

* Session ouverte au public à titre d'observateur.



**COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
COMISIÓN PARA LA COOPERACIÓN AMBIENTAL
COMMISSION FOR ENVIRONMENTAL COOPERATION**

Septième session ordinaire du Conseil
Séptima sesión ordinaria del Consejo
Seventh Regular Session of the Council

**Liste de participants présents
Lista de participantes presentes
List of participants who attended**

Les 11, 12 et 13 juin 2000, Dallas, Texas, E.U.
11, 12 y 13 de junio de 2000, Dallas, Texas, USA
11, 12 and 13 June 2000, Dallas, Texas, U.S

Ms. Andrea Abel
NAFTA Program Specialist
National Wildlife Federation
44 East Avenue
Austin, TX 78701
USA
(1 512) 476'9805
(1 512) 476'9810
abel@nwf.org

Lic. Gustavo Alanís Ortega
Presidente
Centro Mexicano de Derecho Ambiental (CEMDA) A.C.
Atlixco 138
Col. Condesa
México, D.F. 06140
México
(011 525) 286-3323
(011 525) 211-2593
galanis@cemda.org.mx

Ph.D. Owen A. Anderson
Managing Director
The Hawthorne Consulting Corp.
12486 Greenland Drive
Richmond, British Columbia V6V 2A8
Canada
(1 604) 514-8566
(1 604) 534-9634
oand@home.com

Mr. William J. Andrews
Barrister & Solicitor
1958, Parkside Lane
North Vancouver, British Columbia V6B 1H7
Canada
(604) 924-0921
(604) 924-0918
wjandrews@home.com

Mr. Jim Angell
Staff Attorney
Earth Justice Legal Defense Fund
1631 Glenarm Place
Suite 300
Denver, Colorado 80202-4303
USA
(303) 623-9466
(303) 623-8083
jangell@earthjustice.org

Mr. Kenneth Beeson
Managing Director
Public Policy Management
3 - 2545 West Third Avenue
Vancouver, British Columbia V6K1M2
Canada
((604) 222-2463
(604) 222-2469
kbeeson1@home.com

Mr. Werner Braun
President
Carpet and Rug Institute
310 Holiday Avenue
Dalton, Georgia 30720
USA
(706) 226-1471
(706) 278-8835
wbraun@carpet-rug.com

Lic. Agustin Bravo Gaxiola
Director, Delegación de Chihuahua
Centro de Derecho Ambiental del Noreste de México (CEDANEM)
Carbonel 2715-C
Colonia San Felipe
Chihuahua, Chihuahua 31240
México
52-4-136542
52-4-136542
cedanem@megalink.net.mx

Mr. Douglas Jake Caldwell
Program Coordinator for Trade and the Environment
National Wildlife Federation
1400 - 16th Street WW
Suite 501
Washington, DC 20036
USA
(1 202) 939-3302
(1 202) 797-6646
caldwell@nwf.org

Madame Diane Campeau
Vice-présidente à l'éducation
Fondation Les oiseleurs du Québec Inc.
165 Avenue Brunet
Dorval, Que H9S 5R5
Canada
636-7057
636-7057
gire@globetrotter.net

Sr. Miguel Àngel Cancino
Director General Jurídico
Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)
Boulevard El Pipila No 1
Tecamachalco
Naucalpan de Juarez, Edo. de México 53950
México
(525) 589-0166
(525) 589-4011

Sr. Antonio Cantú
Gerente Corporativo Medio Ambiente
DuPont México S.A. de C.V.
Homero 206
Col. Chapultepec Morales
México, D.F. 11570
México
(011 52 5) 722-1062
(011 52 5) 722-1176
antonio.cantu@mexdupont.com

Sr. Luis Carranza
Director Ambiental
Cemex
Independencia 901 Ote
Col. Cementos
Monterrey, Nuevo León 64520
México
(011 52 8) 305-1689
(011 52 8) 305-1636
lucarranz@cemex.com

Mr. Ricardo Castañón
Public Participation Director
Border Environment Cooperation Commission (BECC) - Comisión de Cooperación Ecológica Fronteriza (COCEF)
Blvd. Tomás Fernández No 8069
Fracc. Los Parques
Ciudad Juárez, Chihuahua 32470
México
(011 52 16) 25-9160
(011 52 16) 25-6999
rcastanon@cocef.org

Señor Mateo Castillo Ceja
Coordinador de Asuntos Ambientales
Coordinación de Cámaras y Asociaciones Empresariales del Edo. de Michoacán
Reforma Agraria N° 400-31
"El Pueblito" San José del Cerrito
Morelia, Michoacán 58089
México
(011 5243) 20-10-39
(011 524) 315-7784
mateo@mail.giga.com

Señora Susana Castro
Directora
Luna Nueva, A.C.
Prolongación Zaragoza 409
Tepoztlán, Morelos 62520
México
(011 52 739) 52023
Tel/Fax (011 52 739) 52318
lunanueva@laneta.apc.org

Mr. Randy Christensen
Staff Lawyer
Sierra Legal Defence Fund
131 Water Street
Suite 214
Vancouver, British Columbia
V6B 4M3
Canada
(1 604) 685-5618
(1 604) 685-7813
rchristensen@sierralegal.org

Mr. Gerald Clifford
Deputy Regional
Administrator
U.S. Environmental
Protection Agency (US EPA)
1445 Ross Ave.
6E-EP
Dallas, TX 75202
USA
(214) 665-2188

Señora Irma Cobos
Investigadora Visitante
El Colegio de México, A.C.
Camino al Ajusco 20
Col. Pedregal de Santa Teresa
Home Presa Pabellón No.19
México, D.F. 11500
México
(011 525) 449-3024
(011 525) 645-0464
icobos@estud.colmex.mx

Dr. Barry Commoner
Director
Queen's College
163-03 Horace Harding
Expressway
Flushing, New York 11367
USA
(1 718) 670-4182
(1 718) 670-4189
cbns@idt.net

Monsieur Yves Corriveau
Membre
Réseau Québécois des Groupes
Environnementaux
460, rue Ste. Catherine Ouest
Bureau 805
Montréal, Que H3B 1A7
Canada
(514) 392-0096
(514) 861-8949
cqde@coba.net

Mr. John Corsiglia
Program Assistant
Environmental Media Services
1320 18th St. NW
Suite 500
Washington, DC 20036
USA
(202) 463-6670
(202) 463-6671
jpc@ems.org

**Ms. Maite Cortés García
Lozano**
Colectivo Ecologista de Jalisco
A.C.
Ley 2985 int.1
Fraccionamiento Juan Manuel
Guadalajara, Jalisco 44690
México
(011 52 3) 615-0948
(011 52 3) 615-0948
semillas23@hotmail.com

**C.P. Elizabeth de la Rosa
Romero**
Presidenta
Fuerza Forestal, A. C.
Calle Torrente n° 209
Col. Santa Mónica
Querétaro, Querétaro 76138
México
(011 52 42) 10 0850
(011 52 42) 23-72-46
elizabeth.delarosa@correoweb.com

Ms. Roxane Delaurell
Doctoral student
University of Texas
Dallas, Texas 78705
USA
(214) 341-6720
roxane@utdallas.edu

Mr. Michael E. Dennis
Graduate Research Assistant
University of Oklahoma
801 NE 13th Street
Oklahoma City, Oklahoma 73190
USA
(405) 525-3796
(405) 525-5139
michael-e-dennis@ouhsc.edu

Mr. Stewart Elgie
Managing Lawyer
Sierra Legal Defence Fund
106 Front Street East
Suite 300
Toronto, Ontario M5A 1E1
(1 416) 368-7533
(1 416) 363-2746
selgie@sierralegal.org

Mr. Randy Eminger
Vice President South Region
Center for Energy & Economic
Development
6900 I - 40 West
Suite 155
Amarillo, Texas 79106-2509
USA
(1 806) 359-5200
(1 806) 359-9155
mmcwatters@ceednet.org

Señor Ernesto Enkerlin
Director Pronatura Noreste/ Profesor
Instituto Tecnológico y de Estudios
Superiores de Monterrey, A.C.
Garza Sada #2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
México
(011 528) 328-4032/ 387-5814
(011 528) 387-5815/ 359-6280
eenkerlin@pronatura.org.mx

Sr. Juan Carlos Espinosa
Vice Presidente
Suma Sinergia
Avenida Contreras 246-204
México, D. F. 10200
México
(525) 670-0191
(525) 681-4654
jcespinosa@infosel.net.mx

Mr. Brock Evans
Executive Director
Endangered Species Coalition
1101 14th street NW
Washington, D.C. 20005 USA
(202) 682-9400
(202) 682-1331
bevans@defenders.org

Sr. Jose Maria**Fernández**

Vicepresidente
Consejo Nacional de
Industriales Ecologistas, A.C.
Medanos 192
Col. Las Aguilas
México, D.F. 01710
México
(011 52 5) 593-1675
(011 52 5) 593-9978
josemariafernandez@email.com

Mr. Ned Fritz

Chairman Emeritus
Texas Committee on Natural
Resources
c/o 4144 Cochran Chapel Rd.
Dallas, Texas 75209
USA
(214) 352-8370
(214) 956-0971
efritz@flash.net

Mr. Glenn V. Gadbois

Program Director
Texas Citizen Action
5616 Bull Creek Road
Austin, Texas 78756
USA
(512) 699-8136
(512) 494-9842
gadbois@mindspring.com

Prof. Sanford Gaines

Professor; Co-Director
Mexican Legal Studies
Program
University of Houston
4800 Calhoun
Houston, Texas 77204-6371
USA
(1 713) 743-2159
(1 713) 743-2223
sgaines@uh.edu

**Sr. José David García
Saavedra**

Catedrático
Universidad de Sonora
Blvd. Luis Encinas y Rosales
Col. Centro
Hermosillo, Sonora 83000
México
(5262) 592-170
(5262) 592-170
docdovid@rtn.uson.mx

Sr. Francisco Garza Tijerina

Consejero
En Defensa del Ambiente A.C.
Ébano N. 655
Colonia Torres Jardon
Torres, Coahuila 27200
México
(52 17) 19 05 15
alangtm@hotmail.com

Ms. Valera Giarratano

Alliance for a Paving Moratorium
P.O. Box 4347
Arcata, California 95518
USA
(707) 826-7775
(707) 822-7007
alliance@tidepool.com

Sr. José Manuel Gil Navarro

Coordinador de Sitios
Instituto de Derecho Ambiental A.C.
(IDEA)
Misión de San Felipe #13, Dpto.10
Col. Residencial Guadalupe
Zapopan, Jalisco 45040
México
(011 523) 620-5726
(011 523) 620-5726
jmanolo@yahoo.com

Señora Yolanda González

Subdirectora de Relaciones
Economicas con los Estados Unidos
Secretaría de Relaciones Exteriores
Ciudad de México
Eje Central 257, esq. Ricardo Flores
Magón
Ala B, segundo piso Col. Guerrero
México, D.F. 06995
México
(011 525) 51174207
(011 525) 51174225
ygonzalez@sre.gob.mx

Ing. Carlos González Guzmán

Director de Clasificación de Zonas de
Riesgo Ambiental
Procuraduría Federal de Protección al
Ambiente (PROFEPA)
Periférico Sur 5000, 4to Piso
Col. Insurgentes Cuicuilco
Del. Coyoacán
México, D.F. 04530
México
(011 525) 666-9450
(011 525) 666-9452
cgonzalez@correo.profepa.gob.mx

Mr. Adam Green

Director of Environmental Affairs
U.S. Council for International Business
1212 Avenue of the Americas
21st Floor
New York, NY 10036-1689
USA
(1 212) 354-4857
(1 212) 575-0327
agreene@uscib.org

Ms. Ruth Grier

74 Arcadian Circle
Toronto, Ontario M8W 2Y9
Canada
(416) 259-1722
ruth.grier@utoronto.ca

Sr. Federico Grimaldi

Gerente de Ecología, Normas y Salud
Cámara Nacional de la Industria de
Aceites, Grasas y Jabones
Cordoba N° 10
Col. Roma
México, D.F. 06700
México
(011 52 5) 511-5263
(011 52 5) 511-9218
cniagj@supernet.com.mx

Dra. Elena Ruth Guzmán Gómez

Consejera
Consejo de la Judicatura del Distrito
Federal
James E. Sullivan 133
6to Piso Col. San Rafael, Del.
Cuauhtemoc
Mexico, D.F. 06470
México
(011 525) 546 7475
(011 525) 546 6033

Mr. Gordon Hanson

Coordinator
Coast Salish Sea Council
RR#2 7956 Pirates Road
North Pender Island, British Columbia
V0N 2M2
Canada
(250) 629-9923
(250) 629-3161
ghanson@gulfilands.com

Ms. Sheila Holbrook-White

Executive Director
Texas Citizen Action
107 W. Eighth
Austin, Texas 78701 USA
(512) 699-8136
(512) 494-9842
scouttxca@aol.com

Dr. Brian L. Horejsi

Scientist
Boy 84006
PO Markett Mall
Calgam, Alberta
Canada
(403) 246-9328
(403) 246-6137

Mr. Richard Jackson

Director
Centers for Disease Control
and Prevention CDC
4770 Buford Highway, NE
(F29)
Atlanta, Georgia 30341-
3724
USA
(770) 488-7000
(770) 488-7015
rxj4@cdc.gov

Señora Agustina Jaimes

Catedrática
Universidad de Sonora
Blvd. Luis Encinas y Rosales
Col. Centro
Hermosillo, Sonora 83000
México
(5262) 592171
(5262) 592170
doctina@rtn.uson.mx

Me Pierre Marc Johnson

Avocat conseil
Heenan Blaikie
1250 Boul. René Lévesque
Ouest
Bureau 2500
Montréal, Que H3B 4Y1
Canada
846-2200, 846-1212
846-3427
pjohnson@heenan.ca

Ms. Madeleine Kadas

Attorney
Beveridge & Diamond, P.C.
1350, I Street N.W.
Suite 700
Washington, DC 20005
USA
(1 202) 789-6136
(1 202) 789-6190

Mr. Sheldon Kamieniecki

Profesor and Chair
University of Southern California
Los Angeles, CA 90089-0044
USA
(213) 740-6998
(213) 740-8893
kamienic@usc.edu

Ms. Mary E. Kelly

Executive Director
Texas Center for Policy Studies
44 East Avenue # 306
P.O. Box 2618
Austin, Texas 78768
USA
(1 512) 474-0811
(1 512) 474-7846
tcps@econet.org

Mr. John Knox

Assistant Professor
Pennsylvania State University
150 S. College Street
Carlisle, PA 17013
USA
(1 717) 240-5000
(1 717) 240-5126
jhk5@psu.edu

Dr. Martha Kostuch

Vice-President
The Friends of the Oldman River
4150 46th Street
Box 1288
Rocky Mountain House, Alberta
T0M 1T0
Canada
(1 403) 845-4667
(1 403) 845-5377
martha@rttinc.com

Mr. George Kourous

Program Director
Border Information & Outreach
Service
815 N. Black St.
Silver City, NM 88062
USA
(505) 388-0208
(505) 388-0619
george@irc-online.org

Ms. Kathleen Kunzer

Counsel
American Chemistry Council (CMA)
1300 Wilson Blvd.
Arlington, Virginia USA
(703) 741-5177
(703) 741-6177
kkunzer@americanchemistry.com

Monsieur Mario Labonté

Directeur Général
Fondation Les oiseleurs du Québec Inc.
625-C, route Lagueux
C.P. 5029
St-Nicolas, Québec G7A 1A7
Canada
(1 418) 836-1066
(1 418) 836-1279
gire@globetrotter.qc.ca

Ing. Ernesto Ladrón de Guevara

Director
UNORCA
Juan de Dios Arias n° 48
Col. Vista Alegre
México, D.F. 06860
México
(011 525) 5227261
(011 525) 5227261
unorca1@laneta.apc.org

Mr. Michael Lauffer

Staff Counsel
California Water Resources Control
Board
P.O. Box 100
Sacramento, California 95812-0100
USA
(916) 227-4393
(916) 227-4562
mlauffer@exec.swrcb.ca.gov

Señora Katia Leal

especialista en Medio Ambiente y
Comunidades
DuPont México S.A. de C.V.
Homero 206
Col. Chapultepec Morales
México, D.F. 11570
México
(011 52 5) 722-1100
(011 52 5) 722-1176
katia.leal@mexdupont.com

Ms. Michelle Leighton

Senior Legal Counsel, Director
International Programs
Natural Heritage Institute
2140 Shattuck Avenue
5th Floor
Berkeley, California 94704
USA
(1 510) 644-2900
(1 510) 644-4428
mls@n-h-I.org

**Dr. Francisco Lozano
García**

Director, Centro de Calidad
Ambiental
Instituto Tecnológico y de
Estudios Superiores de
Monterrey, A.C.
Sucursal de Correos "J"
Avenida Eugenio Garza Sada
2501 Sur Col. Tecnológico
Monterrey, Nuevo León
64849
México
(011 52 8) 328-4141
(011 52 8) 359-6280
fjlozano@campus.mty.itesm.mx

Mr. César Luna

Border Environmental Justice
Campaign Director
Environmental Health
Coalition
1717 Kettner Boulevard
Suite 100
San Diego, CA 92101
USA
(1 619) 235-0281
(1 619) 232-3670
cesarl@environmentalhealth.org

Mr. Ralph Marquez

Commissioner
Texas Natural Resource
Conservation Commission
(TNRCC)
P.O. Box 13087, MC100
Austin, Texas 78711-3087
USA
(1 512) 239-5515
(1 512) 239-5533
rmarquez@tnrcc.state.tx.us

Señora Sandra Martínez

Coordinadora de Legislación
Red Fronteriza de Salud y
Ambiente, A.C.
Emilio Beraud 6-A por
Campodónico
Hermosillo, Sonora 83260
México
(011 52 62) 12 59 20
Tel/Fax (011 52 62) 12 59 20
incitra@rtn.uson.mx

Monsieur Karel Mayrand

Consultant
4267 Old Orchard
Bureau 4
Montreal, Que H4A 3B3
Canada
(514) 488-9274
514) 488-9274
karel.mayrand@sympatico.ca

Ms. Stephanie Meakin

Technical Advisor, Contaminants
Canadian Arctic Indigenous Peoples
Against POP's
269 South Grover Dr.
Kemptville, Ontario K0G 1J0
Canada
(1 613) 258-9471
(1 613) 258-7621
smeakin@netcom.ca

Ms. Anne Mitchell

Executive Director
Canadian Institute for Environmental
Law and Policy
517 College Street
Suite 400
Toronto, Ontario M6G 4A2
Canada
(1 416) 923-3529
(1 416) 923-5949
cielap@web.net

Mr. Melvin Moon

Director, Natural Resources
Quileute Indian Tribe and Natural
Resources
La Push Road
P.O. Box 187
La Push, WA 98350
USA
(360) 374-5695, 374-6163
(360) 374-9250
melmoon@olypen.com

**Señora Alejandra Navarrete
Hernández**

Asesora
Secretaría de Medio Ambiente
Recursos Naturales y Pesca
(SEMARNAP)
Periférico Sur No.4209, 2° piso
Fracc. Jardines en la Montaña
Delegación Tlalpán
México, D.F. 14210
México
(011 52 5) 628-0600 Ext. 2175
o 628-0831
(011 52 5) 628-0832
anavarrete@semarnap.gob.mx

Sr. Juan Palma

Secretario Academico de la
Coordinación de Relaciones
Internacionales
Universidad Nac. Autónoma de México
(UNAM)
Edificio Pito Pérez
Villa Panamericana N. 404
México, D.F. 04700
México
(525) 666-6299
(525) 549-5498
palma_vyahoo.com

Mr. Alan Penn

Advisor
Cree Regional Authority
277 Duke St.
Montreal, Que H3C 2M2
Canada
861-5837
861-0760
apann@gcc.ca

Ms. Anne Perrault

Center for International Environmental
Law (CIEL)
1367 Connecticut Avenue N.W.
Suite 300
Washington, DC 20036-1860
USA
(1 202) 785-8700
(1 202) 785-8701
aperrault@zoo.uvm.edu

Mr. Takis Plagiannakos

Senior Environmental Advisor
Ontario Power Generation
700 University Avenue
H-18, F-19
Toronto, Ontario M5G 1X6
Canada
(1 416) 592-3692
(1 416) 592-4841
takis.plagiannakos@ontariopowergener
ation.com

Ms. Rachel Poynter

Texas Citizen Action
107 W. Eighth
Austin, Texas 78701
USA
(512) 699-8136
(512) 494-9842
rmpoynter@aol.com

Lic. Víctor Ramírez Navarro

Subprocurador de
Verificación a Recursos
Naturales
Procuraduría Federal de
Protección al Ambiente
(PROFEPA)
Periférico Sur 5000, 2° Piso
Col. Insurgentes Cuicuilco
Del. Coyoacán
México, D.F. 04530
México
(011 52 5) 665-0757
(011 52 5) 666-9482
vramirez@correo.profepa.gob.mx

Mr. Cyrus Reed

Project Director
Texas Center for Policy
Studies
PO Box 2618
Austin, TX 78768
USA
(1 512) 474-0811
(1 512) 474-7846
cyrus_reed@mail.utexas.edu

Señora Olga Rendón

Colonia Chilpancingo
Francisco Villa
Tijuana, Baja California
2801
México
(52619) 2350281

Ms. Jane Rigby

Program Manager,
Sustainable Conservation
Business Council for
Sustainable Development
for the Gulf of Mexico
4425 South Mopac
Bldg. III Suite 500
Austin, TX 78735 USA
(1 512) 892-6411
(1 512) 892-6443
rigbybesdgm.org

Mr. Thomas Riley

Deputy Chief, Special Agent
U.S. Fish and Wildlife
Service
4401 North Fairfax Drive
Room 634
Arlington, VA 22203
USA
(1 703) 358-1870
(1 703) 358-2217
thomas_m_riley@mail.fws.gov

Ms. Ann Rogers

Co-Chair
Virginians for Appropriate Roads
P.O. Box 14224
Roanoke, VA 24038
USA
(540) 725-8222
(540) 345-4461
amelvin3@roanoke.infi.net

Señora Estela Roman Porcayo

Directora de Programas Culturales y
Educación Ambiental
Centro Internacional para la Cultura y
Enseñanza de la Lengua A.C.
Plutarco Elías Calles N. 13
Cuernavaca, Morelos 62001
México
(52 7) 312-4468
cice@cuer.laneta.apc.org

Sr. Juan Carlos Romo Peña

Director General
Cámara Regional de la Industria de la
Transformación del Estado de Jalisco
Bruselas 626
Col. Moderna Sector Juárez
Guadalajara, Jalisco 44190
México
(011 52 3) 811-1107, 810-3393, 811-
1589
(011 52 3) 811-1207
mail@careintra.com.mx

Dr. Robin Rosenberg

Deputy Director
University of Miami
1500 Monza Avenue
Suite 218
Coral Gables, Florida 33146-3027
USA
(1 305) 284-8957
(1 305) 284-6370
rosenberg@miami.edu

Mr. Tom Sampson

Coordinator
Coast Salish Sea Council
P.O. Box 53
Brentwood Bay, British Columbia
V8M 1R3
Canada
(250) 652-3889
(250) 629-3161
sampsont@island.net

Sr. Maxilio Sanchez

Presidente
Environmental Health Coalition
1717 Kettner Boulevard, Suite 100
San Diego, CA 92101 USA
(1 619) 235-0281
(1 619) 232-3670
ehc@environmentalhealth.org

Dr. Carlos Santos Burgoa

Director
Instituto de Salud, Ambiente y Trabajo
Cda. Del Convento 48-A / Oficina H
Col. Sta. Úrsula Xitla Tlalpan
México, Distrito Federal 14420
México
(011 52 5) 573-6929
(011 52 5) 513-3151
rtn0523@rtn.net.mx

Mr. David Schorr

Director of Sustainable Commerce
Program
World Wildlife Fund-US
1250, 24th Street N.W.
Suite 500
Washington, DC 20037-1175
USA
(1 202) 778-9662, 293-4800
(1 202) 778-9721
david.schorr@wwfus.org

Mr. Kevin Scott

Director of Canadian Programs
Defenders of Wildlife
584 Beatty Street
Vancouver, British Columbia
V6B 2L3 Canada
(1 604) 633-2772
(1 604) 684-3854
k.scott@netcom.ca

Mr. Eric Smith

Director
Florida Coastal School of Law
7555 Beach Blvd.
Jacksonville, Florida 32216 USA
(904) 680 7758
(904) 680 7771
esmith@fcsf.edu

Ms. Priscilla Stephan

Program Officer
World Wildlife Fund-US
1250, 24th Street N.W.
Suite 500
Washington, DC 20037-1132
USA
(1 202) 778-9668
(1 202) 778-9721
priscilla.stephan@wwfus.org

Ms. Wilma Subra
Technical Advisor
Louisiana Environmental
Action Network
P.O. Box 66323
Baton Rouge, LA 70896
USA
(1 318) 367-2216

Mr. Richard M. Tobe
Commissioner, Erie County
Department of Environment
and Planning
Rath County Office Building
95 Franklin Street
Buffalo, NY 14202 USA
1 (716) 858-6716
1 (716) 631-3943

**Señor Claudio Torres
Nachón**
Director General y
Coordinador de Proyectos
DASSUR (Centro de Derecho
Ambiental e Integración
Económica del Sur, A.C.)
Primo Verdad 23-4
Xalapa, Veracruz 91000
México
(011 52-28) 18-2028
Tel/Fax (011 52-28) 18-2028
dasurci@edg.net.mx

**Dr. A. Townsend
Peterson**
Assistant Profesor & Curator
University of Kansas
Lawrence, Kansas 66045
USA
town@ukans.edu

Sr. Francisco Trujillo
Corresponsal
Notimex
717 Downing Dr.
Richardson, Texas 75080
USA
(972) 907-0123
(972) 907-2058
ftrujillo@home.com

Mr. John Utton
American Bar Association
Liaison to the CCE
American Bar Association
707 Broadway NE, Suite 300
Albuquerque, NM 87103
USA
(1505) 247-0411
(1 505) 842-8890
jwu@sssabglaw.com

Mr. Robert W. Varney
Commissioner
New Hampshire Department of
Environmental Services
6 Hazen Drive
P.O. Box 95
Concord, New Hampshire
03301-3503
USA
(1 603) 271-3503
(1 603) 271-2867
r_varney@des.state.nh.us

Sr. Xicoténcatl Vega Picos
Coordinador del Programa
Conservación de Aves del noroeste
de México
Fundación Sinaloense para la
conservación de la Biodiversidad
A.C.
Presa Tacotán 887-2
Col. Las Quintas
Culiacán, Sinaloa 80060
México
(011 5267) 59-16-00 ext. 1682
(011 5267) 61-01-99
xicove@campus.sin.itesm.mx

Señor Luis Vera Morales
Abogado
Vera, Burguete y Celis, S. C.
Bosques de Duraznos #75
Despacho 204 Bosques de las Lomas
México, D.F. 11700
México
(011 525) 245-1516
(011 525) 251-4353
lrvera@vbcenv.com.mx

Señora Rosa Maria Vidal
Directora General
Pronatura/San Cristóbal de las Casas
Ave. Benito Juárez N. 11B
San Cristóbal de las Casas, Chiapas
29200
México
(011 52 967) 85000
(011 52 957) 823-22
rosavidal@pronatura.org.mx

**Ing. Jorge G. Villarreal
González**
Asociación Nacional de Ganaderos
Diversificados Criadores de Fauna
Padre Mier 545 Interior C
Centro de Monterrey
Monterrey, Nuevo León 64000
México
(528) 3 44 64 44
(528) 3 44 63 75
ceffsnl@intercable.net

Sr. Hiram Villarreal Santos
Subprocurador
Patronato del Lago Guerrero, A.C.
Tulacingo No. 1336'B Altos
Colonia Mitras Norte
Monterrey, Nuevo León 64460
México
(528) 3 48 64 30
(528) 3 48 64 30
habitat-palomas@hotmail.com

Mr. John Vincent
President
World Affairs Council of Greater Forth
Worth
711 Houston Street
Forth Worth, Texas 76102
USA
(817) 212-2696
(817) 212-2668
johnwv@earthlink.net

Mr. Cliff Wallis
President
Canadian Nature Federation
615 Deercroft Way SE
Calgary, Alberta T1J 5J4
Canada
(1 403) 271-1408
(1 403) 271-1408
deercroft@home.com

Madame Laure Waridel
4009 St-Dominique
Montreal, Que
Canada
(514) 288 6191
lwaridel@hotmail.com

Ms. Patricia Williams
Senior Vice President for Public Policy
The Silver Council
5454 Wisconsin Avenue, NW
Chevy Chase, Maryland 20815
USA
(1 301) 664-5150
(1 301) 664-5156
dugueye@aol.com

Mr. Steve Wilson
Executive Director
Na na kila Institute
130 Owekano St.
Box 1039 Haslsia Post Office
Kitamat Village, British Columbia
V0T 2B0
Canada
(250) 632-3308
(250) 632-3384
wilsons@yellowhead16.net

Dr. Mark Winfield
Director of Research
Canadian Institute for
Environmental Law and
Policy
517 College Street
Suite 400
Toronto, Ontario M6G 4A2
Canada
(1 416) 923-3529
(1 416) 923-5949
cielap@web.net

Mr. David Wotton
Regional Director
Manitoba Environment
123 Main Street
Suite 160
Winnipeg, Manitoba R3C
1A5
Canada
(1 204) 945-7008
(1 204) 945-1211
dwotton@gov.mb.ca

**Liste de la délégation
canadienne**

**Lista de la delegación
canadiense**

List of Canadian Delegation

**The Honourable David
Anderson**
Minister
Environment Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street 28th
Floor
Hull, Que K1A 0H3
Canada
(1 819) 997-1441
(1 819) 953-3457

Mr. Roy Brooke
Senior Policy Advisor
Office of the Minister of the
Environment
Les Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street 28th
Floor
Hull, Québec K1A 0H3
Canada
(1819) 997-1441
(1 819) 953-0279
roy.brooke@ec.gc.ca

Ms. Rita Cerutti
Senior Advisor, Americas Branch
Environment Canada
10 Wellington St.
Les Terrasses de la Chaudière 25th
Floor
Hull, Que K1A 0H3
Canada
(819) 994-0148
(819) 997-0199
rita.cerutti@ec.gc.ca

Ms. Sandra Duxbury
Environmental Intergovernmental
Officer
Ministry of Environment Alberta
11th Floor, South Petroleum Plaza
9915-108 Street
Edmonton, Alberta T5K 2G8
Canada
(1 780) 427-1833
(1 780) 422-5136
Sandra.Duxbury@gov.ab.ca

Ms. Christine Guay
Executive Director
International Relations Directorate
Les Terrasses de la Chaudière, 22th
Floor
10 Wellington Street
Hull, Que K1A 0H3
Canada
(819) 994-4404
(819) 994-6227
christine.guay@ec.gc.ca

Mr. Daryl Hanak
International Trade Counsel
Alberta Federal and
Intergovernmental Affairs
12th Floor, Commerce Place
10155 -102nd St. NW
Edmonton, Alberta T5J 1G8
Canada
(1 780) 427-6543
(1 780) 427-0699
dah@inter.gov.ab.ca

Ms. Josée Lamothe
A/Director
Environment Canada
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington 25th floor
Hull, Québec K1A 0H3
Canada
(819) 953-4016
(819) 994-6484

Me Denis Langlois
Lawyer, International Environmental Law
Department of Foreign Affairs and
International Trade
Lester B. Pearson Building
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Canada
(1 613) 995-1135
(1 613) 966-6483
denis.langlois@extott07.x400.gc.ca

Ms. Jenna Mackay-Alie
Director, Americas Branch
Environment Canada
Terrasses de la Chaudière, 25th Floor
10, rue Wellington
Hull, Que K1A 0H3
Canada
(819) 994-1670
(819) 997-0199
jenna.mackay-alie@ec.gc.ca

Ms. Velma McColl
Director of Communications
Environment Canada
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull, Québec K1A 0H3
Canada
(819) 953-2101/ 953-0735
(819) 997-2742
velma.mccoll@ec.gc.ca

Ms. Sue Milburn-Hopwood
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd., 11th Floor
Hull, Que K1A 0H3
Canada
(1 819) 953-8441

Ms. Kathryn Sauve
Director, International Communications
Environment Canada
Place Vincent Massey
351 St. Joseph Blvd., 7th Floor
Hull, Québec K1A 0H3
(819) 994-1032
(819) 953-6950
kathryn.sauve@ec.gc.ca

Ms. Norine Smith
Assistant Deputy Minister Policy and
Communications
Environment Canada
10 Wellington, 23rd Floor
Hull, Que K1A 0H3
Canada
1 819 997-4882
1 819 953-5981
norine.smith@ec.gc.ca

Ms. Carol Smith Wright

Senior Policy Adviser
Department of Foreign
Affairs and International
Trade
Lester B. Pearson Building
125 Sussex Drive, Tower B
4th Floor
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Canada
(1 613) 944-1025
(1 613) 995-9525
carol.smith-wright@dfait-
maeci.gc.ca

Mr. Luke Trip

Manager, Heavy Metals
Issues
Environment Canada
351 St Joseph Blvd.
Hull, Que K1A 0H3
Canada
(1 819) 997-1967
(1 819) 994-3479
luke.trip@ec.gc.ca

**Liste de la délégation du
Mexique****Lista de la delegación de
Mexico****List of Mexico Delegation****Señor Mario Aguilar**

Representante General /
Embajada de México
Secretaría de Medio
Ambiente, Recursos
Naturales y Pesca
(SEMARNAP)
1911 Pennsylvania Avenue
N.W.
7th Floor
Washington, D.C. 20006
USA
(1 202) 728-1770
(1 202) 728-1781
ofrep@hotmail.com

Dr. Juan Carlos

Belausteguigoitia Rius
Subsecretario de Planeación
Secretaría de Medio Ambiente,
Recursos Naturales y Pesca
(SEMARNAP)
Periférico Sur N° 4209
4° piso
Fracc. Jardines en la Montaña
Delegación Tlalpán
México, D.F. 14210
México
(011 525) 628-0892,
Tel/Fax (011 52 5) 628-0649
jbelauste@semarnap.gob.mx

Mtra. Julia Carabias Lillo

Secretaria
Secretaría de Medio Ambiente,
Recursos Naturales y Pesca
(SEMARNAP)
Periférico Sur N° 4209, 6° piso
Fracc. Jardines de la Montaña
Delegación Tlalpan
México, D.F. 14210
México
(011 52 5) 628-0605, 628-0602, 628-
0604, 628-0605
(011 52 5) 628-0644
jcarabias@semarnap.gob.mx

Dra. Cristina Cortinas de Nava

Diirectora general de residuos
materiales y riesgo
Instituto Nacional de Ecología (INE)
Avenida Revolución 1425, Nivel 35
Colonia Tlacopac San Angel Del.
Alvaro Obregón
México, D.F. 01150
México
(011 525) 624-3389/3393
(011 525) 624-3595
mcortina@ine.gob.mx

Señorita Veronique Deli

Directora para América del Norte
Secretaría de Medio Ambiente,
Recursos Naturales y Pesca
(SEMARNAP)
Periférico Sur No.4209, 6° piso
Fracc. Jardines en la Montaña
Delegación Tlalpán
México, D.F. 14210
México
(011 52 5) 628-0600 Ext. 2042
(011 52 5) 628-0653
vdeli@semarnap.gob.mx

Señor Mario Guillermo Huacuja

Rountree
Director General de Comunicación
Social
Secretaría de Medio Ambiente,
Recursos Naturales y Pesca
(SEMARNAP)
Periférico Sur No.4209, 6° piso
Fracc. Jardines en la Montaña
Delegación Tlalpán
México, D.F. 14210 México
(011 52 5) 628-0891
(011 52 5) 628-0891
grios@semarnap.gob.mx

Dr. Héctor Márquez Solís

Director General de Análisis y Seguimiento a
Tratados Comerciales Internacionales
Secretaría de Comercio y Fomento
Industrial (SECOFI)
Alfonso Reyes 30, piso 16
Col. Hipódromo Condesa
México, D.F. 06179 México
(011 52 5) 729-9119/20
729-9100 Ext. 6638
(011 52 5) 729-9308
hmarquez@secofi.gob.mx

Lic. Norma Munguía Aldaraca

Coordinadora de Asuntos
Internacionales
Procuraduría Federal de Protección al
Ambiente (PROFEPA)
Periférico Sur 5000, 5° Piso
Col. Insurgentes Cuicuilco
Del. Coyoacán
México, D.F. 04530 México
(011 52 5) 528-5515
(011 52 5) 666-9334
nmunguia@correo.profepa.gob.mx

Señor Israel Núñez Birrueta

Director para América del Norte
Secretaría de Medio Ambiente,
Recursos Naturales y Pesca
(SEMARNAP)
Anillo Periférico Sur No.4209
6° piso
Fracc. Jardines en la Montaña
Delegación Tlalpán
México, D.F. 14210
México
(011 525) 628-0600 Ext. 2039, 2042 y
2065
(011 52 5) 628-0653
inunez@semarnap.gob.mx

Lic. Enrique Provencio Durazo

Presidente
Instituto Nacional de Ecología (INE)
Avenida Revolución 1425,
Piso 38
Col.Tlacopac, Del. Álvaro Obregón
México, D.F. 01040
México
(011 52 5) 624-3300 general
(011 525) 624-3598
eproven@ine.gob.mx

Lic. José Luis Samaniego

Coordinador de Asuntos Internacionales
Secretaría de Medio Ambiente
Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)
Periférico Sur N° 4209
6° piso
Fracc. Jardines en la Montaña Delegación Tlalpan
México, D.F. 14210
México
(011 52 5) 628-0650/51
(011 52 5) 628-0653
jsamaniego@semarnap.gob.mx

Sr. Sergio Tirado Ramos

Director de Tratados Comerciales Internacionales con America del Norte
Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)
Alfonso Reyes 30, piso 17
Col. Hipódromo Condesa
México, D.F. 06179 México
(525) 729-9100
(525) 729-9308
stirado@secofi.gob.mx

Lic. Mireya Vega López

Subdirectora para la CCA y Canadá
Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)
Periférico Sur No.4209
6° piso
Fracc. Jardines en la Montaña Delegación Tlalpan
México, D.F. 14200 México
(011 52 5) 628-0600 Ext. 2039
(011 52 5) 628-0653
mvega@semarnap.gob.mx

Liste de la délégation des États-Unis

Lista de la delegación USA
List of USA Delegation

Mr. John Audley

Environment & Trade Policy Coordinator
U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
401 M Street S.W./7101
Washington, DC 20460
USA
(1 202) 564-6467
audley.john@epa.gov

Mr. David Berman

U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
75 Hawthorne Street
WTR-4, Cube #11123
San Francisco, California 94105
USA
(1 415) 744-2006, 744-1001
(1 415) 744-1078
berman.davidm@epamail.epa.gov

Mr. Michael Boynton

U.S. Department of State
OES/EGC-Room 4333
Washington, DC 20520
USA
(1 202) 647-4069
(1 202) 647-0191

Mr. Lionel Brown

U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, DC 20460 USA
(1 202) 260-2090

Mr. Corey Brown

U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, DC 20460 USA
(1 202) 260-2090

Ms. Carol Browner

Administrator
U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
401 M Street South West
Room W 1200
Washington, D.C. 20460 USA
(1 202) 260-4700
(1 202) 260-0279

Mr. Gregg Cooke

Regional Administrator
U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
Fountain Place, 12Th Floor
1445 Ross Avenue
Dallas, Texas 75202
USA
(1 214) 665-2150
(1 214) 665-6648
cooke.gregg@epa.gov

Ms. Ana Corado

CEC Deputy Coordinator
U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, DC 20460
USA
(1 202) 564-0140
(1 202)
corado.ana@epamail.epa.gov

Ms. Corina Cortez

U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, DC 20460
USA
(1 202) 260-2090

Mr. Paul Cough

Director
U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
401 M Street South West
Mail code 2660R
Washington, DC 20460 USA
(1 202) 564 6459
(1 202) 565 2409
cough.paul@epamail.epa.gov

Mr. David Downs

U.S. Department of the Interior
1849 C Street North West
Washington, DC 20240 USA
(1 202) 208-3862
(1 202) 371-2815

Ms. Diana Gearhart

U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Avenue N.W.
Washington, DC 20460 USA
(1 202) 260-2090

Mr. Alan D. Hecht
U.S. Environmental
Protection Agency (US EPA)
401 M Street South West
Code 2610
Washington, D.C. 20460
USA
(1 202) 260-4870
(1 202) 260-9653

Mr. Mark Joyce
Designated Federal Officer
for NAC and GAC
U.S. Environmental
Protection Agency (US EPA)
401 M Street S.W. (1601A)
Washington, DC 20460
USA
(202) 564-9802
(202) 501-0661
joyce.mark@epa.gov

Ms. Mary Latimer
Office of the United States
Trade Representatives
600 17th Street N.W.
Washington, DC 20506
USA
(1 202) 395-5190
(1 202) 395-9675

Ms. Laura Lochman
Deputy Director
Department of State
Washington, DC 20520
USA
(1 202) 647-4750
(1 202) 647-5947
Lochmanla@state.gov

Mr. Thomas Maslany
Director of International
Enforcement and Compliance
Division
U.S. Environmental
Protection Agency (US EPA)
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, DC 20460
USA
(1 202) 564-3142
(1 202) 564-0073
maslany.thomas@epa.gov

Mr. William Nitze
Assistant Administrator
U.S. Environmental Protection
Agency (US EPA)
401 M Street South West
Mailcode 2610R
Washington, DC 20460
USA
(1 202) 564-6600
(1 202) 565-2407
hicks.carolyn@epamail.epa.gov

Ms. Kathryn L. Ries
Deputy Director, International
Programs Office
National Oceanic and Atmospheric
Administration (NOAA)
1305 Gast-West Highway
Suite 13332
Silver Spring, MD 20910
USA
(1 301) 713-3078 Ext. 171
(1 301) 713-4263
kathryn.ries@noaa.gov

Ms. Nelly Rocha
U.S. Environmental Protection
Agency (US EPA)
1445 Ross Ave.
6E-EP
Dallas, TX 75202
USA

Ms. Anne Rowley
Senior Attorney
U.S. Environmental Protection
Agency (US EPA)
1200 Pennsylvania Avenue N.W.
Room 7536 Mail Code 2313A
Washington, DC 20004
USA
(1 202) 564-1762
(1 202) 564-5412
rowley.anne@epamail.epa.gov

Mr. Russell Smith
Attorney
U.S. Department of Justice
601 D Street N.W.
Suite 8024 Box 4390 Ben Franklin
Station
Washington, DC 20044-4390
USA
(1 202) 514-0279
(1 202) 514-4231
russell.smith@usdoj.gov

Ms. Melinda Tajbakshs
U.S. Fish and Wildlife Service
4401 North Fairfax Drive
Room 634
Arlington, VA 22203 USA
(1 703) 358-1766

Ms. Ramona Trovato
U.S. Environmental Protection Agency
(US EPA)
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, DC 20460
USA
(1 202) 260-2090

**Comité consultatif public mixte
Comité Consultivo Público Conjunto
Joint Public Advisory Committee**

Mr. Cam Avery
Director of Public Affairs
B.C. Gas
24th Floor
1111 West Georgia
Vancouver, B.C. V6E 4M4
Tel: (604) 443-6603
Fax: (604) 443-6614
cavery@bcgas.com

Lic. Regina Barba
Secretaria General
Unión de Grupos Ambientalistas
I.A.P.
Av. Antonio Rodríguez #57 .bis
Col. San Simón, Ticumac
México, D.F. 03660 México
(011 525) 532-2717/672-6149
o 532-5639
(011 525) 532-5639
elrasa@df1.telmex.net.mx

Lic. Daniel Basurto
Abogado
Lexcorp Abogados
Homero N° 1804, Desp.602
Col. Polanco
México, D.F. 11570 México
(011 525) 395-1085
(011 525) 395-1095
dbasurto@lexcorp.com.mx

Mr. Peter Berle
P.O. Box 881
Stockbridge, Massachusetts 01262
USA
(1 413) 298-0061
(1 413) 298-0069
pberle@audubon.org

Ms. Lorraine Brooke
JPAC Consultant
3745 rue St-Jacques West
Suite 220
Montréal, Que H4C 1H3
Canada
(514) 934-1218
(514) 937-5057
toportia@Mlink.NET

Señor Ernesto Enkerlin
Director Pronatura Noreste/
Profesor
Instituto Tecnológico y de
Estudios Superiores de
Monterrey, A.C.
Garza Sada #2501 Sur
Monterrey, Nuevo León
64849 México
(011 528) 328-4032/ 387-5814
(011 528) 387-5815/ 359-6280
eenkerlin@pronatura.org.mx

Mr. Steve Owens
Senior Counsel
Muchmore & Wallwork, PC
2700 N. Central Avenue
Suite 1225
Phoenix, Arizona 85260
(480) 661-8272
(480) 661-5758
sowens@mmww.com

Mr. Jonathan Plaut
3 Ashland Road
Summit, NJ 07901 USA
(1 908) 273-4127
(1 908) 273 6836
jplaut@aol.com

Ms. Donna Tingley
Executive Director
Clean Air Strategic Alliance
9940-106th Street, 9th Floor
Edmonton, Alberta T5K 2N2
(780) 427-9793
(780) 422-3127
dtingley@casahome.org

Ing. Raúl Tornel
Presidente
Comisión Nacional de
Cámaras Industriales
(CONCAMIN)
Camino a Santa Lucía # 198
Fracc. Industrial San Antonio
Azcapotzalco
México, D.F. 02760 México
(011 52 5) 353-3194
(011 52 5) 561-0097
rtornel@tornel.com.mx

Señora Blanca Torres
Profesora
El Colegio de México, A.C.
Camino al Ajusco 20
Col. Pedregal de Santa Teresa
México, D.F. 01900
México
(011 525) 449-3000 x 4037
(011 525) 645-0464
btorres@colmex.mx

Ms. Liette Vasseur
International Project Director
Saint-Mary's University
923 Robie St.
Halifax, Nova Scotia B3H 3C3
Canada
(1 902) 496-8234
(1 902) 420-5261
Liette.Vasseur@stmarys.ca

Ms. Serena Wilson
9100 Mill Creek Landing
Great Falls, Virginia 22066
Tel: (703) 759-4642
Fax: (703) 759-7897
wilsonserena@juno.com

**Délégation du Secrétariat
Delegación del Secretariado
Secretariat Delegation**

Ms. Janice Astbury
NAFEC Coordinator
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4300 general
350-4314
janmart@web.apc.org

Ms. Julie Anne Bellefleur
Deputy Council Secretary
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
350-4310
350-4314
jabellef@cceintl.org

Mr. Greg Block
Director of Programs
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4320, 350-4300 general
350-4314
gblock@cceintl.org

Mr. Charles Dickson
Director of Communications
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
350-4300 general
350-4314
dickson@igs.net

Ms. Janine Ferretti
Executive Director
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4317, 350-4300 general
350-4314
jferrett@cceintl.org

Ms. Fabiola Gómez de la Serna
Public Participation Coordinator
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montreal, Québec H2Y 1N9
Canada
350-4303
350-4314

Señor Hernando Guerrero
Program Manager, Capacity Building
Comisión para la Cooperación
Ambiental
Progreso No. 3
Col. del Carmen, Coyoacán
México, D.F. 04110
México
(011 52 5) 659-5021, 659-5023, 659-
1905
Tel/Fax (011 52 5) 659-5021
659-5023, 659-1905
cca@df1.telmex.net.mx

Mr. Andrew Hamilton
Chief, Science Division
Commission for
Environmental Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
(514) 350-4332, (514) 350-
4300 general
(514) 350-4314
ahamilto@cceemtl.org

Señor Hans Herrmann
Jefe de Programa de
Conservación de la
Biodiversidad
Comisión para la
Cooperación Ambiental
393, rue St-Jacques Ouest,
Bureau 200
Montreal, Que H2Y 1N9
Canada
(514) 350-4340
(514) 350-4314
hherrman@cceemtl.org

Mr. David Markell
Head, Submissions on
Enforcement Matters Unit
Commission for
Environmental Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4300 general
350-4314
dmark@cceemtl.org

Ms. Darlene Pearson
Head, Law and Policy
Program
Commission for
Environmental Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montreal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4300 general
350-4314
dpearson@cceemtl.org

Madame Manon Pepin
Chargée de liaison du Comité
consultatif public mixte
393, rue Saint-Jacques ouest
Bureau 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4305, 350-4300 general
350-4314
mpepin@cceemtl.org

Ms. Erica Phipps
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
350-4300 general
350-4314

Ms. Carla Sbert
Legal Officer
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montreal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4300 general
350-4314
csbert@cceemtl.org

Mr. Marcos Silva
Information Technologies Manager
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4300 general
350-4314
msilva@cceemtl.org

Mr. Scott Vaughan
Program Manager, Environment and
Economy
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4302
350-4314
svaughan@cceemtl.org

Mr. Cristóbal Vignal
Planning, Monitoring and Evaluation
Officer
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4333, 350-4300 general
350-4314
cvignal@cceemtl.org

Ms. Leticia Villeneuve
Meeting Services Coordinator
Commission for Environmental
Cooperation
393 St. Jacques Street West
Suite 200
Montréal, Que H2Y 1N9
Canada
350-4313, 350-4300 general
350-4345
lvillene@cceemtl.org



AVIS AU CONSEIL N^o 00-03

Objet : Document intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : dix éléments pour une gestion efficace de l'environnement*

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

RAPPELANT son avis au Conseil n^o 00-02 concernant l'ébauche du document d'orientation cité en objet;

AYANT reçu et examiné la version révisée dudit document, note avec satisfaction que ses recommandations et les préoccupations exprimées par le public et les membres du CCPM ont été prises en compte, et apprécie particulièrement les efforts qui ont été déployés afin de prendre en considération le contexte particulier et les vues des organismes chargés de l'application des lois au Canada, au Mexique et aux États-Unis;

RECOMMANDE EN CONSÉQUENCE, conformément aux discussions tenues directement avec le Conseil :

- a) que le Conseil approuve le document d'orientation en question;
- b) que le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale évalue l'utilité du document d'orientation d'ici deux ans et en rende compte au CCPM.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 6 juillet 2000



AVIS AU CONSEIL N^o 00-04

Objet : Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

AYANT reçu et examiné l'ébauche du rapport établi à la suite de l'examen interne du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE);

AYANT, en outre, eu la possibilité d'examiner les recommandations de ce rapport au cours d'une de ses sessions ordinaires, durant laquelle le public a vigoureusement soutenu la poursuite des activités du FNACE et son renforcement;

RECONNAISSANT le rôle important que joue le FNACE en favorisant la participation communautaire aux travaux de la CCE et en permettant ainsi au public de mieux connaître les objectifs de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*;

CONSCIENT que la CCE fait face à des contraintes budgétaires;

RECOMMANDE néanmoins fortement :

- a) que le FNACE fasse en permanence partie du programme de travail de la CCE;
- b) que son niveau budgétaire soit maintenu à 500 000 \$US, mais que la CCE et les Parties se chargent de trouver des fonds supplémentaires.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 6 juillet 2000



AVIS AU CONSEIL N^o 00-05

Objet : La santé des enfants et l'environnement

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

AYANT examiné les documents rédigés en prévision et à la suite du Symposium sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, qu'a parrainé la CCE et auquel a assisté un représentant du CCPM;

TENANT COMPTE du fait que le public souhaite ardemment que la CCE axe davantage ses travaux sur la santé des enfants;

CONSCIENT que la CCE fait face à des contraintes budgétaires;

RECOMMANDE, en conséquence, que le Conseil charge le Secrétariat d'intégrer des questions liées à la santé des enfants et à l'environnement dans le programme de travail actuel de la CCE;

NOTANT, par ailleurs, que les questions relatives à la santé des enfants et à l'environnement ne relèvent pas seulement des ministres de l'Environnement;

RECOMMANDE également que les Parties organisent une réunion conjointe des ministres de l'Environnement et de la Santé du Canada, du Mexique et des États-Unis afin d'envisager des moyens de soutenir d'autres activités dans ce domaine.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 6 juillet 2000



AVIS AU CONSEIL N° 00-06

Objet : Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au plomb

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ AVEC son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

RAPPELANT son avis au Conseil n°00-05 sur la santé des enfants et l'environnement recommandant d'intégrer des questions relatives à ce domaine dans le programme actuel de la CCE;

AYANT pris note des préoccupations exprimées par des spécialistes de la contamination par le plomb et de la santé humaine au cours du Symposium de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord et de la session ordinaire du CCPM n° 00-02 qui s'est déroulée à Dallas, au Texas, au sujet des effets que le plomb peut avoir sur le développement des enfants;

AYANT reçu d'autres observations du public incitant la CCE à entreprendre des activités relatives au plomb, en raison, particulièrement, des menaces que représente cette substance pour la santé des enfants;

INVITE fortement le Conseil à demander, en priorité, une évaluation des rapports techniques établis sur le plomb dans le cadre du *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale*.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 6 juillet 2000



AVIS AU CONSEIL N^o 00-07

Objet : Ébauche du plan de la CCE en matière de planification, de surveillance et d'évaluation

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

RAPPELANT que le Conseil lui a demandé de formuler un avis sur la manière dont la CCE pourrait mettre au point un mécanisme de surveillance des progrès et des résultats de ses projets, ainsi que d'établissement de rapports connexes, de même que de recommander des méthodes d'évaluation des projets en tenant compte de la nécessité de faire participer et d'informer le public;

AYANT reçu et examiné l'ébauche du plan du Secrétariat de la CCE en matière de planification, de surveillance et d'évaluation;

TENANT COMPTE du fait qu'il s'agit de travaux en cours;

INCITE, en conséquence, le Secrétariat à continuer de dresser ledit plan en recourant aux principes d'une gestion fondée sur les résultats;

CONSCIENT, toutefois, que les projets peuvent progresser rapidement et prendre diverses orientations, il est important :

- a) d'instaurer un processus de surveillance permanente;
- b) d'effectuer cette surveillance à l'interne et de publier des rapports semestriels concis rendant compte de la gestion fondée sur les résultats à la lumière d'indicateurs de rendement, et de soumettre ces rapports à l'examen du CCPM et du public;
- c) de réaliser un examen triennal à l'externe afin d'évaluer l'orientation générale et les progrès des programmes de la CCE.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 6 juillet 2000